

# La Feuille d'Avis

du District de Courtelary

Réclame

**ACTION prolongée**

Réservez vos dates de parution pour cet emplacement publicitaire et bénéficiez de 20 % de rabais

Cet emplacement est à prix réduit 42 fois en 2025, à réserver jusqu'au 28 février!

Largeurs possibles de 3 à 10 colonnes.

Réservez et renseignements:  
032 944 17 56 – fac@bechtel-imprimerie.ch

La Feuille d'Avis  
du District de Courtelary

CORMORET

## Zone 30 km/h, c'est pour bientôt

Les travaux nécessaires seront effectués dès que les conditions météorologiques le permettront. Cette nouvelle limitation de vitesse sera appliquée à l'ensemble des rues communales. Suite à la page 7

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

## La 1<sup>re</sup> équipe qualifiée pour les play-offs

C'est fait, l'adversaire du HC Saint-Imier en play-offs est connu, il s'agit de Star Chaux-de-Fonds. Le quart de finale se jouera au meilleur des trois matchs et les Bats auront l'avantage de la glace. De leur côté, les U17 poursuivent leur quête du titre de champion de groupe. Autre bonne nouvelle, Laurent Zingg a signé pour une année de plus. Suite à la page 22



Journal d'annonces et d'information (contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary), avis communaux de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan. Tirage: 12500 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. Contact: Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechteli-imprimerie.ch. Délais de remise des publications: sport, utile et paroisses: lundi soir, rédactionnel et annonces: mercredi 9 h, Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary (fin de ce journal): mardi 12 h. Tarifs: annonces: www.bechteli-imprimerie.ch/tarifs/, abonnement annuel: 99 francs (TVA comprise).

# Au-delà du concret du paysage

Léo de Graaff, photographe passionné par la nature, en quête constante de paysages évocateurs et d'ambiances oniriques, cherche à capturer l'étrangeté et la magie qui s'y cache. Le résultat est époustouflant. Il expose chez Quai 29 à Sonceboz, le vernissage a lieu ce soir à 18 h. Suite à la page 5

Chamois – Val Ferret (Suisse), photo: Léo de Graaff (www.leodegraaff.com)

Réclame



MH Sàrl

Mélissa Hirschi  
Rue du Temple 10  
2608 Courtelary

076 447 26 08  
info@mh-fiduciaire.ch  
www.mh-fiduciaire.ch

Déclaration d'impôts (dès Fr. 100.-)  
Comptabilité  
Administratif et conseils

**8** Paroisse réformée Tramelan  
par **RENCONTRES ŒCUMÉNIQUES DES AÎNÉS À 14 H 30**  
Centre paroissial réformé Tramelan  
Grand-Rue 146a

- 5 février Rencontre avec le peintre tramelot M. Jean-Pierre Béguelin
- 5 mars Arts et spiritualité, conférence sur les peintres de la famille Robert
- 9 avril Programme à venir

La nouvelle saison commence. BIENVENUE à toutes et tous!  
(voir communiqué)


**FSG Péry-La Heutte**  
**Danse avec les Stars**  
Centre communal de Péry  
**Vendredi 31 janvier et samedi 1<sup>er</sup> février à 20h**  
Lasagnes samedi soir dès 18h  
Sur inscription au 079 395 48 65  
Animations, tombola  
Entrée libre

**PANIER, SACS EN TOUT GENRE ?**  
  
**magasin du monde**  
solidaires au quotidien  
Tramelan - Grand-Rue 163

bechtel-imprimerie.ch  
bechtel-imprimerie.ch  
bechtel-imprimerie.ch  
bechtel-imprimerie.ch

**Emplois**

**ceff** SANTÉ-SOCIAL  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
BERNE FRANCOPHONE



*Décali d'inscription «volée septembre 2025»: 16 MARS 2025*

**Infirmier/infirmière ES**  
Une formation supérieure orientée vers la pratique

Entamez une formation d'infirmier/infirmière ES et devenez un-e professionnel-le de la santé fortement demandé-e sur le marché du travail avec:

- des compétences élargies
- une formation de niveau supérieur
- des responsabilités étendues
- une autonomie immédiate
- une formation orientée vers la pratique

Filières école-stages ou en cours d'emploi

**ceff SANTÉ-SOCIAL** CH-2610 Saint-Imier  
Tél. +41 32 942 62 42 santesocial@ceff.ch

[www.ceff.ch](http://www.ceff.ch)

**Cortébert** • Salle polyvalente • **Vendredi 31 janvier, dès 20h**  
**Super match au loto**  
Première tournée gratuite • 25 tournées à Fr. 1.- la carte  
• 2 cartes payantes = 1 carte gratuite • 2 tournées « carton » à plus de Fr. 430.- (Fr. 2.- la carte) • 1 tournée Royale à Fr. 2.- la carte avec montre Longines (toutes les cartes sont payantes).  
Abonnement 4 cartes: Fr. 50.- par personne, cartons compris  
**Superbes prix: BONS, PLATEAUX DE FROMAGES, PANIERS GARNIS, FILETS - Cantine.**  
Se recommande: Société des pêcheurs, Cortébert

**VILLA MITOYENNE DE 5.5 PCES EN PPE**  
VILLAS À VENDRE  
LES ALISIERS, 2340 LE NOIRMONT (JU)

Construction 2025-2026  
Terrasse/jardin Privatif  
Surface hab./villa 152 m<sup>2</sup>  
Parking Intérieur/extérieur  
Pièces 5.5

Renseignements : 032 940 73 06 / 077 538 92 33  
Immobilier **MaMaison** Sàrl  
**TASK 5-S SA** Entreprise Générale & Construction

**CORPS DE MUSIQUE DE SAINT-IMIER**  
Salle de Spectacles de Saint-Imier  
Dimanche 2 février à 16h

**SUPER LOTO**  
SYSTÈME FRIBOURGEOIS  
20 tournées « Standard » + 5 cartons « Royale » (hors abonnement)

3 nuits à New York pour 1 personne (vols et hôtel compris)  
Séjour de 3 jours et 2 nuits pour 2 personnes à Barcelone  
1 semaine à Madère, vols et hôtel inclus pour 1 personne  
+ Montres de luxe Longines  
Corbeilles garnies | Plateaux de fromages | Bons d'achats

Prix des cartes  
Coupons permanents non transmissibles  
1 carte 14 fr, 11 planche 60 fr, 1 illimité 70 fr.  
1 carte pour les enfants en dessous de 12 ans 10 fr.

Quine | Double quine | Carton | Numéro Joker  
Système Loto-Tronic

**croisitour**  
Les artisans de l'évasion

Rue Neuve, 2301 La Chaux-de-Fonds | 032 910 55 66 | chaux-de-fonds@croisitour.ch | www.croisitour.ch

**LA ROSERAIE**  
**ACCUEIL DE JOUR FOYER DE JOUR**  
Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite  
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:  
Des jeux de société  
De la gymnastique douce  
Des activités à l'extérieur  
Concert et spectacle  
Du repos  
Des repas de qualité  
Un service de transport de Courtelary à Renan

**LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR**  
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER  
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

**LES COULEURS DE L'AUTISME**  
UN FILM DE MICHAEL BEUCHAT  
4K ULTRA HD

**Samedi 8 février 18h**  
en présence du réalisateur  
Apéro offert après le film

AVEC DE PIERRE-OLIVIER BATTY - MATHEU HULLARD - CHANTAL JULLIARD - CYRILLE JULLIARD  
PAUL LOOSLI - MARIE-JO BERSELI - MARTINE GILSARD - EVA BURKHALTER - LUCA RECUPIDO - LAURE CHETELAT - YVAN DOMINE  
KÉVIN MURMANTHALER - DANIEL HUNZLER - STEVEN DEBILLEN - GUY FERRER - MATTHIEU GEORGIOU - DELIA MUSCOLLO  
PRIZE DE SON: LÉILA THÉODORE - VINCENTE PRINZ - SERGIUSZ CIESLIK - THOMAS F. WIRTH - MICHAEL BEUCHAT

Communiqué en page 17

**SAMAIDD**  
Service d'aide et de maintien à domicile

**Proches-aidants nous vous aidons**  
Nous pouvons intervenir pour vous soulager, nos soins sont pris en charge par les caisses maladies  
Proche de vous depuis 6 ans

7j/7 dans le Vallon de Saint-Imier  
079 439 28 95, samaidd@bluewin.ch  
www.samaidd.com

**TRAVAUX DE PEINTURE**  
Peintre qualifié - intérieur/extérieur - échafaudages à disposition - Marmoran - volets - pose de sols  
**Tél. 078 660 03 41**

**Ne ratez pas la Perle rare...**  
La 2<sup>e</sup> parution de votre annonce emploi à  
**-50%**

**La Feuille d'Avis**  
fac@bechtel-imprimerie.ch 032 944 17 56

**Penser d'ores et déjà à demain**  
Avec un legs pour la nature - et pour les générations futures  
Pensez dès à présent à l'avenir de votre descendance et de la nature. Pour plus d'informations:  
pronatura.ch/fr/legs-heritages  
Nous sommes là en personne pour vous:  
tél. 061 317 92 26

**pro natura**

*Vos flyers et affiches au meilleur prix*

**imprimerie bechtel sa**  
Grand Chasseral

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | [www.bechtelsa.ch](http://www.bechtelsa.ch)  
032 944 18 18 | [info@bechtel-imprimerie.ch](mailto:info@bechtel-imprimerie.ch)



# Fêt'Orvin'25 : défilé de mode pour enfants

À l'occasion de la Fêt'Orvin du 15 au 17 août sur le thème de Las Vegas, Loyse Keller organise un défilé de mode pour enfants

Ils pourront créer leur vêtement lors d'un atelier de couture entre avril et août pour ensuite vivre l'expérience de défilé et de le présenter au public, à deux reprises le samedi en début et en fin d'après-midi, sur la grande scène de la Place du village.

Ils pourront créer leur vêtement lors d'un atelier de couture

Chaque enfant inscrit devra obligatoirement participer à un atelier d'une journée (une demi-journée pour les enfants en 1H et 2H) pour créer sa tenue. Plusieurs dates à choix seront proposées après inscription. Cette activité est gratuite et ouverte à tous les enfants âgés entre 4 et 16 ans. Pour tous les niveaux. Aucune connaissance en couture n'est requise. Les ateliers seront adaptés en fonction et se dérouleront à la route Principale 38 dans mon atelier de couture où j'exerce mon métier de couturière/styliste.



## Inscriptions

Les inscriptions sont à faire jusqu'au vendredi 28 février au 079 789 11 77.

Si vous avez de vieux textiles (vêtements, draps, nappes, coussins,

etc.) Loyse Keller vous invite à venir les déposer dans un point de collecte situé à l'Ancienne Poste d'Orvin, route Principale 38, du 17 au 24 février. Grâce à votre générosité, nous leur

donnerons, avec les enfants, une nouvelle vie!

Par avance un grand merci!

■ CM ET LOYSE KELLER

## Jenny Bréa : nouvelle collaboratrice à l'EJC d'Orvin

Sur recommandation de la Direction de l'École à Journée Continue (EJC), le Conseil municipal a nommé Jenny Bréa, de La Neuveville, au poste d'éducatrice de l'enfance à 50% à partir du 1<sup>er</sup> février 2025. Elle sera également la suppléante de la directrice de l'EJC.

Madame Bréa a suivi l'École de Maturité spécialisée en travail social à Moutier puis la Haute École de Travail social et de la santé à Lausanne, et possède une belle expérience comme enseignante et animatrice socioculturelle.

Le Conseil municipal la félicite pour sa nomination et lui souhaite beaucoup de satisfactions dans ses nouvelles fonctions auprès de notre EJC Les Moqas.

■ CM

## Travaux d'aménagements

Bâtiment communal de l'Échelette 15

Timothée Vianney-Liaud, conseiller en charge des Travaux publics, a coordonné avec l'entreprise De Luca les travaux d'aménagement aux alentours du bâtiment communal de l'Échelette 15 (Càdor SA et Arbo), et ceux-ci auront lieu au mois de mars prochain. ■ CM

## Éclairage public

Répertoire et identification OICF

Selon les directives édictées par l'ESTI (entretien du parc d'éclairage public), les communes doivent posséder des dossiers d'identification des luminaires à jour. Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a validé l'offre de l'entreprise Soluxa Suisse SA, à Marin, pour réaliser le répertoire et l'identification des points lumineux du village d'Orvin. Les coûts totaux s'élevaient à 3700 francs. ■ CM

## Demande de naturalisation

Préavis favorable

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a préavisé favorablement à l'intention des instances supérieures, la demande de naturalisation de Ludivine Lorusso.

De nationalité italienne, mais née à Orvin où elle a toujours habité, Ludivine Lorusso fêtera ses 12 ans en novembre prochain. Elle a suivi toutes ses classes au village, où elle a un large réseau social et participe activement dans diverses sociétés locales.

Le Conseil municipal formule tous ses bons vœux à Ludivine Lorusso dans ses démarches en vue d'obtenir la citoyenneté helvétique. ■ CM



## Test des sirènes

Le test annuel de la sirène aura lieu, à Romont comme dans toute la Suisse, le mercredi 5 février dès 13 h 30 afin de vérifier le bon fonctionnement des moyens techniques d'alarme. ■ CM

ORVIN

## Une première édition 2025 de Samedi Famille qui fait sensation

Samedi dernier, le hangar des pompiers d'OPRV a accueilli la première édition de l'année 2025 de l'événement *Samedi Famille*. Une centaine de personnes étaient au rendez-vous pour une après-midi riche en découvertes et en émotions.

Les enfants ont eu l'occasion d'apprendre tout en s'amusant grâce à des activités variées. Manier un extincteur pour éteindre un petit feu, participer à des courses de balles ou s'entraîner aux techniques de massage cardiaque: il y en avait pour tous les goûts! La prévention était également mise en avant avec une démonstration impressionnante des dangers de verser de l'eau sur de l'huile en feu, une réaction provoquant une explosion spectaculaire. Pour reprendre des forces après tant

d'animation, un goûter généreusement offert dans le cadre du projet *Samedi Famille* était à disposition.

Cette après-midi mémorable n'aurait pas été possible sans l'enthousiasme et le formidable engagement des pompiers. L'équipe *Samedi Famille* et la paroisse de Rondchâtel, qui soutient le projet, tiennent à remercier chaleureusement les pompiers d'OPRV ainsi que toutes les personnes présentes ce jour-là pour leur soutien et leur participation.

Pour celles et ceux qui auraient manqué cette première édition, pas d'inquiétude: le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la prochaine édition, prévue le 22 mars au grain de sel à Orvin et qui aura pour thème les *instruments de la fanfare*. ■ MB



Réclame



## Asseyons-nous et discutons.

Courtelary – Saint-Imier – Sonceboz-Sombeval – Tramelan – La Chaux-de-Fonds

[cec.clientis.ch](http://cec.clientis.ch)



# Nouvelle législature 2025-2026

## A la découverte des membres du Conseil communal de Péry-La Heutte

Le Conseil communal de Péry-La Heutte est composé de sept membres, chacun engagé dans différents domaines. Ces conseillers, élus par la population, travaillent en étroite collaboration pour assurer le bon fonctionnement de la commune et répondre aux besoins de ses habitants. Lors de sa première séance du mercredi 22 janvier, le Conseil communal a validé les divers dicastères, afin de couvrir tous les aspects de la gestion communale, des finances aux écoles, en passant par la sécurité, les travaux publics, la gestion de l'eau, l'urbanisme ou encore les affaires culturelles et les déchets, pour ne citer que quelques-uns des aspects à traiter dans une commune. Nous remercions ces conseillers pour leur engagement au service de la commune. Pour toute question ou demande en lien avec les dicastères, n'hésitez pas à contacter directement le conseiller concerné à l'adresse indiquée. Voici une présentation des sept membres du Conseil communal:

- Claude Nussbaumer: maire jusqu'à fin 2026. Remplaçant: Stephan Eicher. Contact: [mairie@perylaheutte.ch](mailto:mairie@perylaheutte.ch). Dicastères: administration générale: planification et coordination des tâches communales, surveillance de l'administration - urbanisme: surveillance des délais - police des constructions - sépulture.
- Stephan Eicher: conseiller jusqu'à fin 2028 et vice-maire en 2025. Remplaçant: Claude Nussbaumer. Contact: [cm-finances@perylaheutte.ch](mailto:cm-finances@perylaheutte.ch). Dicastères: finances: haute surveillance et surveillance de l'administration des finances - assurance: haute surveillance de la gestion - industrie - promotion économique - personnel: gestion des RH.
- Bernard Merkelbach: conseiller jusqu'à fin 2026. Remplaçante: Thérèse Huissoud. Contact: [cm-tp@perylaheutte.ch](mailto:cm-tp@perylaheutte.ch). Dicastères: travaux publics - Centre Animation Jeunesse (CAJ) - bâtiments.
- Thérèse Huissoud: conseillère jusqu'à fin 2026. Remplaçant: Bernard Merkelbach. Contact: [cm-eaux@perylaheutte.ch](mailto:cm-eaux@perylaheutte.ch). Dicastères: service des eaux: gestion, surveillance, organisation - agriculture - règlements: élaboration et modifications.



De bas en haut de l'escalier: Daniele Andriani (nouveau conseiller depuis janvier 2025), Raffaele Tarantini, Lydia Reymond, Bernard Merkelbach, Thérèse Huissoud, Michel Joray (secrétaire municipal), Stephan Eicher (vice-maire), Claude Nussbaumer (maire)

- Raffaele Tarantini: conseiller jusqu'à fin 2026. Remplaçante: Lydia Reymond. Contact: [cm-ecoles@perylaheutte.ch](mailto:cm-ecoles@perylaheutte.ch). Dicastères: écoles: primaire, secondaire - école à journée continue (EJC) - bibliothèque.
- Lydia Reymond: conseillère jusqu'à fin 2028. Remplaçant: Daniele

Andriani. Contact: [cm-dechets@perylaheutte.ch](mailto:cm-dechets@perylaheutte.ch). Dicastères: déchets: gestion, surveillance, organisation - œuvres sociales - sociétés - sports - animation culturelle et embellissement - archives.

- Daniele Andriani: conseiller jusqu'à fin 2028. Remplaçant: Raffaele

Tarantini. Contact: [cm-securite@perylaheutte.ch](mailto:cm-securite@perylaheutte.ch). Dicastères: police locale - protection civile - affaires militaires - sapeurs-pompiers - relations publiques et communication - éclairage public.

■ CM

## Respect de la limitation de vitesse

### Dans la zone 30 de La Heutte: résultats du comptage de trafic

Dans le cadre d'une interpellation par des habitants de La Heutte concernant le respect de la limitation de vitesse à 30 km/h sur la route cantonale traversant notre localité, la commune a pris contact avec la Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne (Office des ponts et chaussées - OPC). Nous souhaitons partager avec vous les résultats des analyses effectuées par leurs soins: entre le 7 et le 20 octobre 2024, un comptage de trafic a été réalisé au centre du village. Les données recueillies révèlent que 85% des usagers respectent la limite de vitesse en circulant à une vitesse maximale de 37 km/h. Cette valeur correspond à la tolérance supérieure pour une zone 30, fixée à 38 km/h selon les normes en vigueur en Suisse. Cependant, 15% des usagers dépassent cette limite. La gestion de ces infractions relève exclusivement de la compétence de la police cantonale. Le comptage a également permis de constater que la charge de trafic sur cette route cantonale est faible, avec environ 1000 véhicules par jour. À titre de comparaison, le trafic dans le vallon de Saint-Imier varie entre 6500 et 8500 véhicules par jour. Sur la base de ces résultats, l'OPC a informé la commune qu'aucun aménagement complémentaire de modération du trafic ne sera entrepris. En raison de la faible charge de trafic, les mesures efficaces de modération nécessiteraient des aménagements lourds, entraînant des problématiques liées à l'exploitation et à l'entretien de la route.

Néanmoins, la sécurité demeure une priorité pour les autorités communales, notamment aux abords de la crèche située en bordure de route. Malgré l'avis ci-dessus de l'OPC, le Conseil et la commission en charge de ce dossier se réservent le droit de poursuivre leurs réflexions, étape par étape, afin de déterminer si d'éventuelles améliorations pourraient être envisagées à l'avenir pour renforcer davantage la situation actuelle. Nous tenons à remercier les habitants de La Heutte pour leur vigilance et leur souci de la sécurité routière. Nous encourageons néanmoins chacun à continuer de respecter les limitations de vitesse et à signaler tout comportement problématique à la police cantonale. Pour toute question ou complément d'information, la municipalité se tient à votre disposition. ■ CM

## Délai rédactionnel

Mercredi 9 h  
[fac@bechtel-imprimerie.ch](mailto:fac@bechtel-imprimerie.ch)

### ANIMATION CULTURELLE ET EMBELLISSEMENT PÉRY-LA HEUTTE

## La Fête du Pont, c'est dimanche à La Heutte

Dans le cadre de la Fête du Pont, nous avons une solution pour partager de très bons moments en votre compagnie ce dimanche 2 février, de 11 h à 17 h.

Tout d'abord nous vous donnons l'occasion de vous désaltérer avec une large palette de boissons et de manger un casse-croûte sympathique bien garni, dont la raclette sur pain et les traditionnelles crêpes d'Agnès.

Dès 13 h, pour les enfants intéressés, nous organisons des ateliers divers qui leur permettront de s'amuser et de s'exprimer.

Afin de donner une note festive à cette rencontre, c'est aux sons de cornemuse que MC BoreStone Pipe Band vous divertira dès 13 h.

Le comité d'organisation, avec l'aide des membres du Ski-Club La Heutte et sous l'égide de l'ACE (animation

### Divers ateliers permettront aux enfants de s'amuser

culturelle et embellissement de Péry-La Heutte) vous attend avec feu-veur sur le Pont qui enjambe la Suze dès 11 h.

Déjà persuadés du succès de cette journée, nous comptons sur votre participation et vous demandons de déjà réserver votre journée à cet égard.

■ LA COMMISSION ACE

Dimanche 2 février, de 11 h à 17 h  
Sur le Pont qui enjambe la Suze

### ENSEMBLE D'ACCORDÉONS PÉRY

## 89<sup>e</sup> assemblée générale

Après avoir donné une sérénade à la Résidence des Roches à Orvin l'après-midi, l'Ensemble d'Accordéons Péry a tenu ses assises samedi dernier à l'ancien collège de La Heutte, sous la présidence de Gabrielle Joray.

Gabrielle Joray a remercié tous les membres pour les prestations musicales fournies lors des différentes manifestations de l'année 2024, ainsi que toutes les personnes bénévoles qui nous soutiennent. Elle souhaite que toutes et tous continuent à avoir du plaisir à participer aux diverses activités de cette grande famille qu'est notre Ensemble.

Suite à la démission de Roland Kolly du poste de secrétaire, le comité a proposé Noémie Marti pour la remplacer. Noémie a été élue par acclamations.

Les personnes présentes ont chaleureusement applaudi Colette Ganguillet et Quentin Schwab pour respectivement 40 et 15 ans d'activité. Quentin Schwab a été nommé membre d'honneur de l'Ensemble.

Durant l'année 2025, l'Ensemble participera à diverses manifestations: carnaval, samedi musical, diverses aubades, concert annuel, Noël des aînés.

La présidente demande à Lydia Reymond, représentant la commune,

de transmettre nos remerciements au conseil municipal pour la mise à disposition des locaux et le subside annuel.

L'assemblée étant terminée, elle a été suivie de l'apéritif et du traditionnel repas. ■ ENSEMBLE D'ACCORDÉONS PÉRY



Colette Ganguillet et Quentin Schwab



Roland Kolly et Noémie Marti

QUAI 29 SONCEBOZ

# Un voyage visuel au cœur de la nature

Quai 29 a le plaisir de vous présenter sa prochaine exposition d'un jeune artiste de la région, Léo de Graaff



Aube sur le Gantrisch – Alpes bernoises (Suisse), photo: Léo de Graaff (www.leodegraaff.com)

Photographe passionné par la nature et basé dans les Franches-Montagnes, Léo est un artiste en quête constante de paysages évocateurs et d'ambiances oniriques. Son regard se porte sur la beauté brute des cimes alpines, l'intimité des forêts de la région ou encore l'immensité des paysages nordiques, en cherchant à capturer l'étrangeté et la magie qui s'y cachent. À travers ses clichés, il tente d'aller au-delà du concret du paysage, y projetant un imaginaire et évoquant les forces mystérieuses qui habitent le monde naturel.

Ses nombreuses escapades en montagne et en forêt, proches de chez lui ou non, sont une source d'inspiration permanente. Ses influences sont multiples, nourries de littérature fantastique, de musique extrême et de cinéma de genre, qui nourrissent une curiosité insatiable et lui permettent de poser un regard neuf sur le monde qui l'entoure.

En dehors de son travail principal, Léo de Graaff se lance également dans d'autres projets créatifs, notamment la photographie de concerts et de musiciens, ainsi que le portrait en lumière naturelle.

Léo a exposé lors de la conférence Fest'images en 2024 et du Festival photo nature des Franches-Montagnes en 2023. Il a remporté la Bourse IRIS Terre Sauvage 2024, le 2<sup>e</sup> prix au Concours Chamonix Photo Festival et un coup de cœur au Concours Roseau d'Or de Pro Natura.

Léo de Graaff espère que ses images sauront éveiller la curiosité et l'émerveillement de ceux qui les contemplant.

N'hésitez pas à venir découvrir l'artiste et ses œuvres lors du vernissage qui aura lieu le 31 janvier à 18 h. L'exposition se poursuivra jusqu'au 28 février. On se réjouit de vous faire découvrir l'univers fantastique et poétique de Léo. ■ SP

Vernissage vendredi 31 janvier, 18 h  
Exposition jusqu'au 28 février

CORTÉBERT  
AVIS COMMUNAUX

## Recensement des habitants 2024

Au 31 décembre 2024, Cortébert comptait une population de 666 personnes, soit une population inchangée par rapport à 2023. Il y a 356 femmes et 310 hommes.

Durant l'année il y a eu 9 décès pour 4 naissances et 56 arrivées pour 51 départs.

### Origine

582 personnes sont d'origine suisse et 84 étrangères.

### Pyramide des âges

La pyramide des âges se présente de la manière suivante: de 0 à 9 ans: 58 habitants; de 10 à 19 ans: 70 habitants; de 20 à 29 ans: 62 habitants; de 30 à 39 ans: 79 habitants; de 40 à 49 ans: 85 habitants; de 50 à 59 ans: 96 habitants; de 60 à 69 ans: 112 habitants; 70 à 79 ans: 61 habitants; de 80 à 89 ans: 35 habitants; de 90 à 99 ans: 8 habitants; + de 100 ans: 0 habitant.

### État civil

L'état civil relève 299 célibataires, 264 marié(e)s, 55 divorcé(e)s, 46 veufs/veuves et 2 partenaires enregistré(e)s.

### Confessions

Quant aux confessions, on dénombre 256 protestants, 129 catholiques romains, 1 catholique chrétien et 280 personnes sans religion ou autres religions. ■ CM

Réclame

## Triste?

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: [www.143.ch](http://www.143.ch)



Compte 30-14143-9

SONCEBOZ-SOMBEVAL ET CORGÉMONT  
AVIS COMMUNAUX

CORGÉMONT  
AVIS COMMUNAUX

## Test annuel des sirènes

Les citoyens de Corgémont et de Sonceboz-Sombeval sont informés du test annuel des sirènes qui aura lieu le mercredi 5 février, entre 13 h 30 et 16 h 30. Cet exercice vise à vérifier le bon fonctionnement des dispositifs d'alerte et à sensibiliser les habitants sur la conduite à tenir en cas d'urgence.

Chaque année, ce test permet de s'assurer de l'efficacité des sirènes fixes et mobiles, ainsi que du système de commande à distance. L'organisation de l'alerte est également vérifiée afin

de garantir une transmission rapide et efficace des messages d'alerte en cas de danger.

Aucune inquiétude à avoir: il est important de rappeler qu'il ne s'agit que d'un test et qu'aucune intervention n'est nécessaire de la part des habitants. Cet exercice, d'envergure nationale, fait partie des mesures préventives pour garantir une réaction efficace en cas de réel danger.

Merci de votre compréhension et de votre vigilance lors de ce test de sécurité. ■ CM/IAQA

## Démission de l'administratrice des finances

Le Conseil municipal prépare la transition



Le Conseil municipal de Corgémont a pris acte, avec regrets, de la démission de Marie Läderach, administratrice des finances, qui quittera ses fonctions le 28 février pour des raisons personnelles.

Le Conseil municipal remercie M<sup>me</sup> Läderach pour son engagement, son professionnalisme et le travail accompli au service de la commune.

Pour assurer la continuité des activités financières de la commune, le

Conseil municipal a déjà pris contact avec des représentants de l'Association des administrateurs des finances afin d'identifier un remplaçant temporaire. Par ailleurs, d'autres options sont actuellement en cours d'analyse. Ces démarches visent à éviter tout retard dans les travaux de bouclage et autres tâches comptables essentielles. Dans ce sens, une mise au concours pour un poste à temps partiel, à durée déterminée, sera prochainement

publiée sur le site internet de la commune.

En parallèle, une réflexion stratégique sera menée au sein du Conseil communal pour analyser les besoins réels de l'administration communale. Cette analyse permettra de définir précisément les compétences et profils nécessaires afin de recruter une personne qui répondra aux attentes actuelles et futures de la commune.

■ CM/IAQA

16 communes  
12 500 ménages

[www.bechtel-imprimerie.ch/feuilles-davis/](http://www.bechtel-imprimerie.ch/feuilles-davis/)

# N'oubliez pas de voter!

Les autorités remercient les personnes qui ont pris part à la récente soirée de présentation consacrée au projet de rénovation du collège, ainsi que les spécialistes qui ont pu répondre à leurs questions.

Le Conseil municipal tient à souligner ici la fructueuse collaboration établie entre la commission de rénovation, le bureau d'architecture et les élu(e)s. Les informations circulent parfaitement et les spécialistes se révèlent très à l'écoute de nos préoccupations.

Tout en rappelant que les plans détaillés de ce projet sont consultables sur papier auprès de l'administration municipale (durant ses horaires d'ouverture ou sur rendez-vous), l'Exécutif local invite la population à voter massivement le 9 février prochain sur cet objet très important pour l'avenir de notre collectivité, et même de notre région.

On rappellera que le Conseil municipal a validé ce projet de rénovation avec enthousiasme et à l'unanimité, en décembre 2024. ■ CM



Le Conseil municipal exhorte la population à s'exprimer massivement par les urnes, le 9 février prochain sur le projet de rénovation de notre collège

## Une solution ad intérim

Aucune personne n'ayant fait acte de candidature pour le poste vacant du Conseil municipal, les élus ont procédé la semaine dernière à la répartition des tâches liées au dicastère dit social.

Ainsi, c'est à Benjamin Rindlisbacher, maire, que revient la responsabilité des affaires liées aux aînés et à la jeunesse. Roberto Previtali se charge pour sa

part des affaires sociales, de la culture et de la bibliothèque.

Cette répartition est appliquée ad intérim. On rappellera que l'Exécutif se penchera sur la résolution de ce problème d'effectif à l'occasion de sa journée hors cadre, agendée au 10 mars prochain. ■ CM

## Bassin de natation

On se souvient que diverses protestations avaient été adressées à la commune de Saint-Imier, notamment par nos autorités, face à l'annonce de fermeture définitive décidée pour le bassin de natation.

La Municipalité imérienne a répondu par un courrier détaillé et face aux chiffres ainsi présentés, l'Exécutif local s'est vu contraint à prendre acte de cette décision. ■ CM

## Délégations

La conseillère municipale Gloria Locatelli représentera la commune à l'assemblée générale de Pro Natura Jura bernois, le 13 mars à Sonceboz. Son collègue Hubert Droz participera quant à lui à l'assemblée 2025 du syndicat pour la culture BSJB, laquelle se déroulera le 25 mars à Lyss. Le 3 avril, Gloria Locatelli prendra part à la séance de travail mise sur pied par Vadec (valorisation des déchets Arc jurassien), à La Chaux-de-Fonds. ■ CM

## Elles hurleront

Comme chaque année, la Confédération et tous les organes d'urgence procéderont au test général des sirènes. Celui-ci se déroulera mercredi prochain le 5 février.

On ne s'inquiétera donc pas en entendant hurler toutes les sirènes ce jour-là sur le coup de 13 h 30. ■ CM

## Soutiens

Le Conseil municipal a accordé deux dons, lors de sa dernière séance en date.

Deux cents francs iront à Procap, l'association suisse d'entraide aux personnes avec handicap, et cent francs à Pro Natura Jura bernois. ■ CM

## Adieux

### REMERCIEMENTS

Une présence, un sourire, une fleur, un message, un don. Pour chacun de ces gestes exprimés lors du décès de

### Monsieur Claude Méroz

sa famille vous remercie de l'avoir réconfortée par votre amitié et votre sympathie.



Nos mémoires et nos cœurs pour sépulture

M. et M<sup>me</sup> Bärffuss Roland et Nubia, à Somoto (NI)  
M<sup>me</sup> et M. Tschäppät-Bärffuss Christiane et Reto  
et leur fils Morgan et son amie Oksana, à Corgémont  
M. et M<sup>me</sup> Bärffuss-Liao Marcel et QingJie  
et leurs enfants Zia, Zitian, Zihan et Zirui,  
à Corgémont, WuHan (CN), San Diego (USA) et Versoix  
M<sup>me</sup> Bärffuss Emma, M. Trequesser Alexandre  
et leur fils Gabriel à Vannes (FR)  
M<sup>me</sup> Bärffuss Claudine à Corgémont  
son fils Godat Sébastien et son amie Kate à Lengnau  
ainsi que les familles parentes (Temperli, del Carmen Vásquez Martínez,  
Tschäppät, Xiao, Trequesser, Ryz, Riard, Rérat-Maillard, Forster-Philippin,  
Kraft), alliées et amies en Suisse, au Nicaragua, en Chine et en France,  
ont la tristesse de vous faire part du départ de leur maman, grand-maman,  
arrière grand-maman

### Hanna Bärffuss-Temperli

10.01.1938 (Dürnten – ZH) –  
26.01.2025 (Saint-Imier – Grand Chasseral)

Cet avis tient lieu de faire-part et d'intimes remerciements à celles et ceux qui l'ont appréciée et aimée tout au long de sa vie.

Nos profonds remerciements à M<sup>me</sup> le D<sup>r</sup> Joëlle Michel et aux personnes qui l'ont accompagnée avec bienveillance et dévouement durant de longs mois à La Roseraie, Saint-Imier – Grand Chasseral.

Adresse de la famille: Bärffuss-Liao Marcel et QingJie  
Quart-Dessus 3  
2606 Corgémont

Réclame



**Gerber**

Pompes funèbres Bestattungen  
Bienne et environs Biel und Umgebung  
Route de Brügg 121 Brüggstrasse 121  
2503 Biel-Bienne 032 365 50 15  
info@pferber.ch www.pferber.ch



# Une activité à proposer pour Cormo'bouge en mai prochain ? N'hésitez pas !

Responsable du dicastère qui inclut notamment les activités sportives, la conseillère municipale Chrystel Herren met sur pied actuellement le programme de Cormo'bouge, qui se déroulera en mai prochain.

## Sans distinction de forme ou d'âge

Ce printemps à nouveau, notre localité prendra part au mois du mouvement, et notamment au Duel intercommunal Coop, lequel permet aux villes et villages inscrits de se mesurer à des agglomérations de la même importance, dans un concours dont le seul but est la santé de toutes et tous.

Toutes les minutes de mouvement seront en effet comptabilisées durant le mois de mai entier, qu'elles soient passées à pratiquer n'importe quelle activité physique douce ou intense, par des individus ou des groupes.

De ce duel, nous reparlerons en temps voulu. Pour l'heure, il est temps d'étoffer le programme offert à notre population. Non sans souligner en préambule que Cormo'bouge s'adresse à toute personne, sportif aguerri ou promeneur du dimanche. Il n'est pas question ici de compétition, mais uniquement de participation, de plaisir et de santé.

## Point d'orgue : les 24 et 25 mai

Le principe du projet national suisse.bouge est simple mais efficace : de multiples et très diverses activités physiques sont proposées gratuitement à toutes les personnes intéressées, ceci dans l'objectif de stimuler le mouvement et donc la préservation de la santé. Car bouger fait du bien, non seulement au corps, mais également au moral, et à tout âge.

À Cormoret, les sociétés, groupements et autres sportifs sont donc invités chaleureusement à mettre sur pied, avec l'aide de la commune et de suisse.bouge, une vaste palette de



À pied ou à vélo, à tout âge, en salle ou en extérieur, avec ou sans ballon : Cormo'bouge veut offrir des occasions de mouvement à toute la population

rendez-vous en halle ou en extérieur. Ceci durant tout le mois de mai prochain, et en particulier les 24 et 25 mai, au long d'un week-end qui sera le point d'orgue de Cormo'bouge.

Ce samedi et ce dimanche prendront des couleurs festives dans notre village, avec des activités physiques aussi diverses que des cours de danse et des sorties à bicyclette.

## Toutes les idées sont bienvenues !

Chrystel Herren a déjà pu inscrire à son programme plusieurs activités, mais elle espère bien que celui-ci va sérieusement s'étoffer.

Et de lancer donc un appel à tous les groupes ou personnes qui pourraient proposer une ou deux heures de cours, de démonstration, d'entraînement commun, de balade ou de

porte ouverte, afin de faire découvrir un sport ou une activité qui leur tient à cœur.

Vous avez une idée ? Vous souhaitez faire mieux connaître votre club ? Vous cherchez à étoffer vos rangs ? N'hésitez pas, prenez contact rapidement avec

la conseillère municipale en charge du projet, si possible par courriel à l'adresse [des@cormoret.ch](mailto:des@cormoret.ch) ou sinon par téléphone/message au 076 375 10 07.

Toutes les idées sont très bienvenues, jusqu'à la fin de février prochain. ■ CM

## 30 km/h : tout bientôt

L'Assemblée municipale ayant validé le projet et le crédit présentés par l'Exécutif en décembre dernier, les travaux nécessaires à l'instauration d'une zone 30 km/h seront effectués dès que les conditions météorologiques seront plus clémentes. La mise en place sera réalisée par l'entreprise mandatée, à savoir Signal AG.

Parallèlement et en lien avec cette nouvelle limitation de vitesse, qui

sera appliquée sur l'ensemble des rues communales, le Conseil municipal va se pencher tout prochainement sur l'éventualité d'acquiescer un radar pédagogique.

Cette étude, dont les conclusions seront communiquées dès son achèvement, répond à diverses demandes et remarques émanant de la population à ce sujet. ■ CM

## Stabilité au Conseil

Durant sa première séance de l'année, tenue le 7 janvier passé, le Conseil municipal a traditionnellement remis en jeu les dicastères communaux. Or les cinq élu(e)s ont décidé de conserver leurs responsabilités.

Par ailleurs, Michel Abplanalp a été reconduit pour 2025 dans ses fonctions de vice-maire, avec les félicitations de ses collègues. ■ CM

## CORMORET

### L'Écho de la Doux en concert annuel

Une belle soirée folklorique vous attend à la salle polyvalente de Cormoret le samedi 15 février prochain. Au programme, dès 18 h 30, souper en musique, avec au menu, jambon, salade de pommes de terre et buffet de desserts. Dès 20 h, place au concert proprement dit, avec bien sûr l'Écho de la Doux, mais aussi Les Colisses du Haut, le Jodlergruppe Grotteflueh ainsi que les Geschwister Von Niederhäusern. Puis place aux divertissements avec la pièce de théâtre Le Spindatirgüe, un bon moment de rigolade en perspective. Cantine, bar et tombola durant toute la soirée. Entrée : 12 francs. Bienvenue à toutes et tous. ■ YODLEURS CLUB ÉCHO DE LA DOUX

## LETTRE DE LECTEUR

### Pourquoi vous voterez oui pour le collège

Quels sont les arguments qui vous feront voter oui le 9 février pour la rénovation du collège de Courtelary ?

Le bâtiment aura bientôt 120 ans, il n'a plus bénéficié de rénovations importantes depuis de longues années.

Il n'est plus aux normes en termes de sécurité.

Il ne répond pas aux conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Il n'offre plus les conditions pour un enseignement conforme aux attentes cantonales et aux besoins pédagogiques et d'encadrement actuels des enfants.

Ses dépenses énergétiques sont très loin des standards de durabilité d'aujourd'hui.

Garantir à Courtelary la présence d'une école couvrant toute la scolarité est essentiel pour l'attractivité et le développement de notre village.

Le projet présenté est solide, il a été mûrement réfléchi et permet une mise à niveau sur tous les points.

Modeste et sans luxe inutile, il est finançable sans augmentation de notre quotité d'impôts.

Ces travaux sont nécessaires.  
Ces travaux sont raisonnables.  
Les coûts sont supportables.

Vous voterez oui le 9 février. Et nous aussi. ■ ANNE ET ALDO DALLA PIAZZA

Les lettres de lecteur n'engagent que leur(s) signataire(s)

## SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE DE COURTELARY-CORMORET

### Bourse aux oiseaux

Perruches, canaris et autres oiseaux exotiques seront à nouveau à Cormoret, présentés par une trentaine d'éleveurs

Tout un petit monde des oiseaux d'agrément sera présent à la salle polyvalente de Cormoret le samedi 8 février et le dimanche 9 février prochain.

Plus de 300 oiseaux, perruches, canaris, mandarins et autres oiseaux exotiques seront exposés et mis en vente.

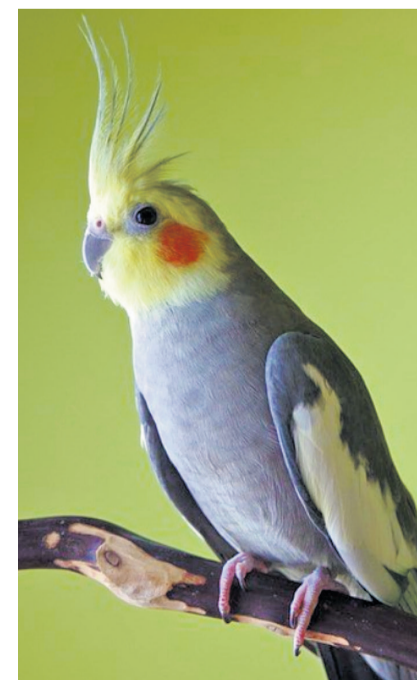
Nous ne doutons pas que leur beauté, leurs couleurs et leurs chants sauront vous égarer.

Une trentaine d'éleveurs de notre région, et parfois venant de beaucoup plus loin y présenteront leurs plus beaux spécimens issus de leurs propres élevages.

L'exposition sera ouverte le samedi 8 février, de 9 h à 18 h et le dimanche 9 février de 9 h à 15 h.

Comme d'habitude, une restauration chaude et froide, une tombola et un marchand grainier seront à la disposition des visiteurs et acheteurs à qui nous souhaitons la bienvenue. L'entrée est gratuite. ■ HG

Samedi 8 février de 9 h à 18 h  
Dimanche 9 février de 9 h à 15 h  
Salle polyvalente, Cormoret  
Entrée gratuite



PETIT NOUVEL-AN DU FC ERGUËL

# Les zygomatiques n'ont pas chômé

Les deux soirées d'humour programmées par le FC Erguël en fin de semaine passée ont totalement tenu leurs promesses... sur scène. Au niveau de l'assistance, en particulier le samedi, on aurait pu mieux faire!

Quelque 600 personnes au total ont rallié la Salle de spectacles de Saint-Imier pour le traditionnel Petit Nouvel-An du FC. Le rire étant bon pour la santé, grand bien leur en a pris. Les prestations du quatuor à dérider composé de Nathalie Devantay, Sandrine Viglino, Yoann Provenzano et Lord Betterave, le vendredi, puis celle de Charles Nouveau, le samedi, ont tenu toutes leurs promesses. La preuve, ici, par l'image.

A l'heure du bilan, le comité des manif's du FC Erguël a un œil d'amusseur public qui rit et un autre plus pragmatique de comptable qui pleure. Si la première soirée a en effet quasiment fait le plein, la seconde n'a malheureusement pas connu le même succès. La faute à qui, à quoi? L'équipe organisatrice fera le bilan à tête reposée – c'est plus sage – pour tenter de mieux rebondir l'an prochain.

En attendant, elle adresse un immense merci à celles et ceux qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à soigner le moral des Imériennes et des Imériens. Même s'il ne remplit pas toujours les caisses, le rire reste un remède efficace contre la morosité ambiante. On en a une fois encore eu la preuve le week-end passé. ■ BÉCÉ



Dans un spectacle inédit que les quatre loustics ont écrit tout spécialement pour le Petit Nouvel-An du FC Erguël (sic), le public a dû – pour son plus grand plaisir – s'y reprendre à plusieurs reprises pour remettre les trémas au milieu du village...



Nathalie Devantay et Sandrine Viglino, à la guitare, en communion avec un public tout acquis à leur cause d'expertes en football...



Joueur de 5<sup>e</sup> ligue vaudoise, Charles Nouveau a tellement chauffé le banc de l'Union Sportive Terre Sainte, USTS pour les intimes, qu'il en connaît un bout sur la position assise



Écouter Charles Nouveau conter son séjour à Istanbul pour suivre un match de Galatasaray après avoir commis l'impair d'acheter un maillot de Fenerbahçe en guise de souvenir, un pur régal!

Un grand merci  
à Olivier Trummer  
pour les photos!



C'est en toute décontraction et sous un déluge de rires que Nathalie Devantay, maîtresse de cérémonie, est venue expliquer à Pierre-Alain Vocat en ouverture de la soirée de vendredi les frasques des membres de sa guggenmusik, tombés sous le charme irrésistible... de Saint-Imier un jour de Saint-Martin (sic)



Yoann Provenzano, à gauche, et Lord Betterave ont été (presque) aussi bons dans leur gestuelle et leurs mimiques que dans les vanes adressées à l'assistance



**CLIN D'OEIL**  
COMMUNICATION VISUELLE

**Clientis**  
Caisse d'Épargne Courtelary

imprimerie  
**bechtel sa**

**SAINT-IMIER**  
TERRE D'ÉNERGIES

**L'Orchidée**

**PLN SOUND**

**MAIRIE DE  
La Place  
SAINT-IMIER**

**pharmacieplus**  
du vallon  
dr hugo figueiredo

**SERVICES  
TECHNIQUES**  
SAINT-IMIER



# Population imérienne en plein essor

**Au 31 décembre 2024, Saint-Imier comptait 5215 habitants contre 5108 un an plus tôt. Cette hausse de 107 âmes est d'autant plus réjouissante qu'elle intervient après une diminution sensible de 43 unités à fin 2023.**



Saint-Imier, une commune dynamique

En 2024, les mouvements de la population ont été nombreux: la bourgade a perdu 141 résidents suisses et 148 résidents étrangers. Elle a comptabilisé 220 résidents suisses et 240 résidents étrangers de plus.

Le nombre des naissances (43 contre 44 en 2023) a une fois encore été inférieur à celui des décès (59 contre 52 en 2023).

## Célibataires toujours en nette augmentation

Parmi les 5215 habitants, 176 résident aux Pontins (+ 9), 172 à Mont-Soleil (+ 1) et 41 au Cerneux-Veusil (+ 1). Du point de vue de l'état civil, les célibataires sont au nombre de 2500 (47,94 %; + 97) pour 1804 personnes mariées (34,59 %, + 6), 609 divorcés (11,68 %; + 17), 291 veufs (5,58 %; -13), 5 partenariats enregistrés

(0,1 %; identique) et 6 partenariats annulés (0,11 %; identique). Au nombre de 2601 (49,87 %; + 35), les femmes sont de peu minoritaires.

Durant l'année écoulée, 33 habitants (+ 14) ont obtenu la nationalité suisse; 27 personnes (+ 12) ont acquis le droit de cité de Saint-Imier par naturalisation ordinaire. La communauté étrangère représente 1648 habitants, soit

31,6 % de la population totale. Elle se répartit en 78 nationalités différentes (-1). Le Portugal reste largement la nation la plus représentée avec 412 ressortissants (-17), suivi de la France (278; + 49) qui devance l'Italie (193; -5) pour la sixième année consécutive.

## Une commune dynamique

Le Conseil municipal se réjouit de la nette augmentation de sa population en 2024. L'accueil des nouveaux habitants et de nouvelles entreprises est un axe prioritaire pour la Municipalité. Les nombreuses prestations offertes à la population continueront d'être au cœur des préoccupations.

Le Conseil municipal se réjouit également de continuer à accueillir de nouveaux habitants et de donner envie à ses résidents de rester en terre imérienne, où l'on s'y sent si bien. ■ CM

## Nonagénaire

Le 22 janvier, Corentin Jeanneret, maire, et Bojana Milic, assistante RH, se sont rendus à la rue des Jonchères 48 pour célébrer le 90<sup>e</sup> anniversaire de Bertilla Spinelli.

Les représentants des autorités imériennes ont eu le plaisir de lui remettre l'attention destinée aux nonagénaires. ■ CM

## Félicitations!



Le Conseil municipal tient à adresser ses sincères félicitations à Coraline Gajo, conservatrice du musée de Saint-Imier, pour l'obtention de son doctorat ès sciences humaines et sociales. Elle a rédigé une thèse de doctorat, débutée en 2019, en cotutelle entre l'Université de Neuchâtel et l'École du Louvre de Paris. Sa recherche porte sur les artistes suisses en formation à Paris à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sur la base des écrits qu'ils ont eux-mêmes produits durant cette période (correspondances, journaux intimes, par exemple). Coraline Gajo a brillamment réussi sa soutenance de thèse le 17 décembre dernier.

En parallèle à son emploi au musée et à sa thèse de doctorat, Coraline Gajo a co-écrit un ouvrage *Bienne et les arts au féminin* qui dresse le portrait de 10 artistes biennoises des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

Le Conseil municipal est particulièrement fier des succès de sa conservatrice du musée, qui récompensent des heures de travail et de recherches et une connaissance approfondie de l'histoire et de l'histoire de l'art. Il se réjouit de poursuivre sa collaboration avec elle au sein du musée. Un grand bravo! ■ CM

# Chutes de neige durant les Fêtes

## Une situation exceptionnelle

De fortes chutes de neige ont recouvert la ville durant les Fêtes de fin d'année. Si cette ambiance hivernale a enchanté petits et grands, les chutes de neige ont aussi entraîné des défis logistiques de taille. En effet, elles ont transformé les rues et trottoirs en parcours glissants, mettant à rude épreuve les collaborateurs de la voirie mobilisés durant cette période.

Les collaborateurs de la voirie n'ont pas ménagé leurs efforts. Ils ont travaillé d'arrache-pied pour dégager les rues de la cité et les trottoirs, afin de permettre aux habitants de se déplacer en toute sécurité. Les quelque 470 heures dévolues au déneigement le prouvent.

Malgré ces efforts considérables et un engagement sans relâche, de nombreux trottoirs sont restés partiellement déneigés, compliquant les déplacements des piétons. Le fait que la déneigeuse à trottoirs tombe en panne à ce moment-là, malgré une révision complète en début de saison, n'a pas facilité le travail des collaborateurs de la voirie.

Le Conseil municipal va tirer les leçons de cette situation exceptionnelle. Il s'engage à revoir sa communication, afin d'informer sans délai la population en pareille situation. Il en appelle néanmoins à la compréhension de chacune et chacun et au respect du travail des employés

municipaux. Le Conseil municipal constate que des attaques personnelles sont de plus en plus fréquentes sur les réseaux sociaux, dans la presse ou sur la place publique. Il rappelle qu'il ne peut tolérer ceci. Les avis constructifs et exprimés directement auprès de l'administration sont pris en compte. L'Exécutif invite ces personnes à s'adresser à l'administration directement et dans le respect de chacune et chacun.

Le Conseil municipal remercie les collaborateurs de la voirie pour leur travail et leur engagement durant cette période de Fêtes. Il remercie également la population de sa patience face à une situation exceptionnelle. ■ CM

# Maintien des camps de ski: une priorité pour nos élèves

**Le Conseil municipal, sur proposition des Départements des finances et de l'éducation et culture, a pris une décision politique forte en faveur du maintien des camps de ski pour les élèves, et ce, malgré l'absence d'un budget approuvé pour l'année 2025**

Conscients des enjeux éducatifs, sociaux et sportifs que représentent ces activités, et des inquiétudes soulevées par nos écoles, cette mesure a été prise en étroite collaboration avec les Directions d'école et l'administrateur des finances afin de trouver des solutions alternatives et garantir la tenue de ces camps. Ce choix repose sur la conviction que les élèves de notre commune ne doivent pas subir les conséquences de contraintes budgétaires ou des décisions politiques. Leur bien-être et leur épanouissement restent notre priorité affirmée.

Les camps de ski sont bien plus qu'une simple activité sportive. Ils

offrent une opportunité unique de renforcer la cohésion de groupe, de favoriser le développement personnel des enfants et d'encourager des valeurs telles que la solidarité, le vivre ensemble, ou encore le dépassement de soi au travers du sport. Ces moments de partage contribuent à créer des souvenirs durables tout en consolidant le lien entre les élèves et leurs enseignants.

Le Conseil municipal tient à remercier sincèrement les Directions d'école, ainsi que les membres du corps enseignant qui organisent et encadrent ces camps, pour leur implication et leur créativité dans la recherche de

solutions concrètes pour permettre le maintien de ces camps, malgré le contexte financier difficile. Leur engagement révèle une fois de plus leur dévouement envers les enfants de notre commune.

Cette décision reflète l'engagement de la Municipalité à offrir à chaque enfant un cadre scolaire enrichissant et équilibré, où les activités sportives et culturelles occupent une place essentielle. Le Conseil municipal continuera à travailler avec toutes les parties prenantes pour assurer des solutions pérennes dans l'intérêt de nos jeunes. ■ CM

## LETTRE DE LECTEUR

### Les Moloks

Le 14 janvier dernier, c'est avec satisfaction que j'ai lu dans la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*, que le Conseil municipal de Saint-Imier, a décidé de maintenir les tournées actuelles du camion, pour la collecte des sacs poubelles et classer la motion, concernant la mise en place de conteneurs semi-enterrés au village.

Je voudrais juste rappeler qu'il y a quelques décennies, le ramassage des poubelles était compris dans nos impôts. Ensuite on avait introduit une taxe pour les ordures ménagères et sont apparus les sacs taxés.

Lors de l'élaboration de ce projet de Moloks, est-ce que les initiateurs ont pensé aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite, qui devraient se balader dans Saint-Imier avec leur sac poubelle à la main, pour aller le déposer dans un conteneur souvent encore difficile d'accès à cause de la hauteur de ce dernier et les dangers de l'hiver sur les trottoirs et les routes! C'est quoi cette façon de faire, avec chaque problème vouloir inventer la poudre qui pète deux fois et tenir des théories à n'en pas finir? D'autre part le raisonnement de dire que l'on va éviter la dépose sauvage des sacs au village, ne sera surtout pas résolu.

Comme le mentionne l'article, les personnes peu scrupuleuses qui génèrent aujourd'hui le désordre dans les rues, ne vont pas se gêner de déposer dans ces conteneurs des sacs noirs non taxés!

Donc pour prévenir ce nouveau problème, il faudra encore inventer des puces électroniques sur les sacs taxés et le conteneur avec un détecteur, pour libérer l'ouverture de la porte du Molok, stop on tombe dans le ridicule.

Il faudrait punir plus fermement les contrevenants et les personnes négligentes envers l'ordre public, ce ne sont pas les petites amendes actuelles qui dissuadent les malhonnêtes.

La Municipalité de Saint-Imier a un grave problème financier, merci aux gestionnaires, donc il faut arrêter de vouloir tourner en rond, mais il faut s'occuper des vrais problèmes de la collectivité.

Ici on a encore perdu de l'argent avec un rapport inutile à mon avis. Forcément que le fournisseur du rapport a trouvé des défauts au mode de faire actuel et ne critique pas la pose de Moloks.

D'autre part, je vois mal des Moloks disséminés dans la commune pour les déchets ménagers, bonjour les odeurs!

Et puis comme le relève également le Conseil municipal, combien coûte au total une telle opération, sans oublier aucun détail, y compris les frais de fonctionnement, d'entretiens et investissements?

Les frais et les charges du système actuel sont connus, donc au besoin il faut adapter le prix des sacs, pour faire un compte autofinancé dans les comptes de la Commune!

Chers politiciens, dans vos raisonnements, il faut penser à l'aspect pratique des choses, aux commodités des citoyens, - c'est eux qui finalement payent des impôts - et ne pas toujours diminuer les prestations.

■ BEAT CHOFFLON, SAINT-IMIER

Les lettres de lecteur n'engagent que leur(s) signataire(s)

# Conseil de ville de Saint-Imier

Séance extraordinaire du mercredi 15 janvier 2025, tenue dès 18 h 30 dans la Salle du Conseil de ville

Présidence:  
M. Michel Ruchonnet, président  
Secrétaire:  
M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président : « Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les membres du public, je vous souhaite une cordiale bienvenue à cette séance extraordinaire. Il me semble que nous n'avons jamais commencé aussi tôt dans l'année. »

... M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, participe à la séance de ce soir afin de répondre aux éventuelles questions concernant le budget 2025...

M. Michel Ruchonnet, président : « Normalement, dans une assemblée générale extraordinaire, on ne fait pas voter l'ordre du jour, mais je vais tout de même le faire voter. J'ai reçu plusieurs appels de plusieurs d'entre vous qui m'ont informé qu'ils vont devoir quitter la séance d'ici 40 à 45 minutes pour raisons professionnelles, alors je propose que nous traitions directement les points 4 et 5 de notre ordre du jour, puis l'on reviendra sur le point 3. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition ? »

... Il n'y a pas d'opposition à cette proposition...

M. Michel Ruchonnet, président : « Merci. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Bien, je passe la parole à M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, secrétaire du Conseil de ville, pour l'appel. »

... M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, secrétaire du Conseil de ville, procède à l'appel...

... L'appel fait constater la présence de 29 conseillères et conseillers de ville. 2 membres arriveront avec quelques minutes de retard...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

... Ce procès-verbal est rédigé selon l'ordre initial...

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
3. Modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier: approbation
4. Plan financier 2026-2029: information
5. Examen du projet de budget 2025: approbation
6. Divers et imprévu

## 1. Appel

Sont présents: M. Yves Rochat (PLR), M<sup>me</sup> Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), M<sup>me</sup> Christelle Bobillier (PLR), M<sup>me</sup> Sandra Moszczanski (PLR), M. Étienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), M<sup>me</sup> Paula Tanner (ARC),

M. Hervé Shimuna (ARC), M<sup>me</sup> Jessica Froidevaux (ARC), M<sup>me</sup> Martine Bourquin (ARC), M<sup>me</sup> Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), M<sup>me</sup> Elisabeth Beck (PS), M<sup>me</sup> Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Sylvain Ndonfack (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et M<sup>me</sup> Mélanie Lambert (PS).

Sont excusés: –

Conseil municipal: M. Corentin Jeanneret (maire), M<sup>me</sup> Josika Iles (vice-maire), M. Hugo Figueiredo, M. Samuel da Silva, M<sup>me</sup> Gisèle Tharin, M. Olivier Zimmermann, M. Gérard Dessaulles et M<sup>me</sup> Annick Chatelain (chancelière municipale).

Excusés: –

Presse: M<sup>me</sup> Céline Lo Ricco Châtelain (*Le Quotidien Jurassien*), M. Sébastien Goetschmann (*Journal du Jura*), M. Anthony Montandon (*RJB*), M<sup>me</sup> Sandra Stähli (*Canal Alpha*) et M<sup>me</sup> Nadia Chmirrou (*Tebeilingue*).

Public: 3 personnes sont présentes dans la salle.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : « Bien, nous passons directement au traitement des points 4 et 5 de notre ordre du jour. »

## 3. Modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier: approbation

Rapport du Conseil municipal:

Le projet de budget 2025 qui vous est soumis et fera l'objet d'une décision au point suivant prévoit notamment comme mesure de ne pas attribuer le 0,2 pour mille de la taxe immobilière au FS Fonds de développement, ceci à voir pour combien de temps. Cette mesure a pour but d'améliorer la situation financière de la commune et permettra d'améliorer le résultat d'un montant de l'ordre de 150 000 francs.

Afin de permettre ceci, une modification du Règlement du FS Fonds de développement sera nécessaire avant l'approbation du budget. En effet, l'art. 13 al. 1 let. f dudit Règlement prévoit que le produit de la taxe immobilière excédant 1 pour mille sert à alimenter ledit financement spécial. Afin de mettre en œuvre la proposition faite dans le cadre du budget 2025 deuxième mouture, il convient donc de modifier cette lettre du Règlement avec la teneur suivante:

« le produit de la taxe immobilière excédant 1 pour mille pour autant qu'il soit inscrit au budget de la Municipalité, »

Compte tenu de ce qui précède, il sera désormais possible à l'avenir de décider d'une autre attribution pour le produit de la taxe immobilière excédant 1 pour mille. Cette amélioration servira non seulement pour le budget 2025, mais pourrait s'avérer utile à l'avenir.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal vous

recommande d'approuver les modifications du Règlement du FS Fonds de développement.

Ouverture de la discussion:

... Ce point est traité sous point 5 de l'ordre du jour (Examen du projet de budget 2025: approbation)...

## 4. Plan financier 2026-2029: information

Rapport du Conseil municipal:

La documentation qui vous est remise comprend le projet de budget 2025 révisé. Ce dernier est établi par l'administrateur des finances en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la Loi sur les communes (LCo).

Le 24 novembre 2024, le corps électoral imérien a refusé à près de 70% le projet de budget 2025 qui avait été préavisé favorablement par la Commission des finances, le Conseil municipal et votre Autorité. Pour rappel, il avait été proposé d'une part d'augmenter la quotité d'impôt de 2 dixièmes, soit de la faire passer de 1,75 à 1,95 (augmentation des revenus de l'ordre de 1,42 million de francs), et d'autre part de prélever sur des provisions afin, au final, de pouvoir présenter un budget pratiquement à l'équilibre. Suite à ce refus clair du peuple, le Conseil municipal s'est immédiatement remis au travail pour élaborer un budget 2025 sans augmentation de quotité d'impôt.

La question de savoir s'il fallait soumettre un projet de budget avec ou sans augmentation de quotité a été passablement débattue. Il en ressort qu'étant donné la clarté du vote populaire, la population ne veut pas de changement de quotité d'impôt pour le moment. Une augmentation paraît certes inéluctable si la situation ne change pas, mais le moment n'a pas été jugé opportun par le corps électoral. Dans un contexte général d'inflation, d'augmentation de primes maladie et d'insécurité sur le marché du travail, l'augmentation de deux dixièmes de la quotité n'a pas su convaincre. Retenter une nouvelle fois l'exercice devant le peuple présente plus de risques que d'avantages. En effet, en cas de nouveau refus, la paralysie de l'administration n'en serait que prolongée et ne ferait qu'aggraver une situation déjà tendue. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de ne pas changer la quotité d'impôt pour le budget 2025 deuxième mouture. Le projet de budget qui vous est soumis peut être qualifié de budget de crise, mais aussi de transition. En effet, le début de l'année 2025 sera consacré à un audit complet de l'administration, mais aussi au déploiement de mesures d'économie en discussion avec les chefs de service. Il s'agira également de revoir le plan financier dans son ensemble, afin de redimensionner les projets, de les étaler dans le temps et, surtout, de faire des choix et de renoncer à certaines idées.

Afin d'établir ce budget, il a notamment été décidé des mesures suivantes à court et moyen termes:

- Réduction linéaire de 10%, ou d'un autre pourcentage, du montant des charges dans chaque compte où cela est possible.
- Actualisation du document sur les mesures énergétiques et transmission à tout le personnel.
- Attributions aux FS (PA, PF et routes) mises à 0 franc pour l'année 2025.

- Pas d'attribution du 0,2 pour mille de la taxe immobilière au FS Fonds de développement, ceci à voir pour combien de temps. Dès lors, réduction du budget relatif à la promotion de l'économie et de l'habitat. Objectif: laisser uniquement 50 000 francs. Attention une modification dudit Règlement sera nécessaire avant l'approbation du budget.

- Cour verte: demande d'un report à la Fondation Roger Federer.
- Augmentation de la facturation à Crescentia SA de 20 000 francs, soit à 70 000 francs.
- Vente des titres du patrimoine financier.
- Vente du patrimoine financier.
- Maintien de la fermeture du bassin de natation couvert.
- Suppression du poste de 3<sup>e</sup> agent de police administrative.
- Gel des engagements.
- Gel des salaires: aucun échelon ni renchérissement ne sera attribué en 2025. Un crédit supplémentaire pourrait éventuellement être voté en 2025 pour les petits salaires (en attente des travaux de la Commission multipartite RH). La table cantonale 2024 reste valable en 2025.

Toutes les mesures proposées ci-dessus ne sont pas pérennes et laisseront le temps de faire des propositions subséquentes dans le cadre du budget 2026. En effet, ne pas alimenter les financements spéciaux, geler les salaires et les engagements ou la réduction linéaire des positions au budget ne peuvent s'envisager dans la durée. Les financements spéciaux sont encore suffisamment dotés pour couvrir l'exercice 2025 sans attribution. Les services seront encore mis à contribution avec d'une part le gel des salaires, mais aussi la réduction linéaire des lignes budgétaires. Il faudra faire avec moins pour l'année 2025, sans compromettre la sécurité ni des employés, ni des administrés.

Pour le surplus, les autres propositions qui figuraient dans la première mouture du budget restent valables. Pour rappel, quelques paragraphes du dernier Message du Conseil municipal vous sont reproduits ci-dessous:

« Les impôts ont été planifiés à partir des derniers chiffres connus à ce jour pour les personnes physiques et morales, soit les pronostics de septembre 2024 fournis par le canton de Berne. Ces prévisions ont servi de base à l'administrateur des finances et à la commission des finances pour établir le projet de budget qui vous est soumis. Il y a lieu de rappeler que les estimations fiscales sont aléatoires et n'ont qu'un caractère indicatif. Néanmoins, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été fortement diminué, afin de tenir compte de la tendance à une baisse marquée ces dernières années. Les autres impôts ont été ajustés en fonction des chiffres connus à ce jour. L'impôt sur le revenu des personnes physiques reste stable et rien n'indique qu'il y aura des changements à la baisse dans ce domaine.

Étant donné le contexte et les prévisions, la commission des finances et le Conseil municipal ont fait des choix et se sont montrés restrictifs. Il faudra apprendre à composer avec moins de rentrées fiscales et définir les priorités que l'on souhaite pour Saint-Imier à l'avenir. Il est évident qu'il ne faut pas sombrer dans le marasme en arrêtant

tous les projets et en coupant toutes les dépenses, mais il faut être conscient de la situation et de son potentiel caractère durable. C'est dans cet esprit que le budget 2025 a été établi. Les propositions détaillées et les décisions prises par la commission des finances et le Conseil municipal figurent dans le Rapport préliminaire au budget 2025, annexé au présent Message.

Le budget tient compte des demandes reçues, du nouvel auxiliaire de planification d'août 2024, des propositions de la commission des finances et des décisions du Conseil municipal. Tenant compte des remarques ci-dessus, le budget laisse apparaître un déficit du compte de résultat général de l'année 2025 de 42 265 francs, qui a servi de point de départ au plan financier élaboré jusqu'en 2029 et dont vous trouverez les résultats dans la partie 13 et un déficit du compte de résultat global de 270 640 francs.

Le niveau d'endettement de la commune ne cesse d'augmenter ces dernières années. Il se situe actuellement à près de 34 millions et va continuer d'augmenter si rien n'est fait. Cette situation n'est pas viable, même à court terme. Il est donc urgent de mettre en place une stratégie, en plus de l'augmentation de quotité qui permettra de résorber partiellement la situation que nous connaissons. »

Le Conseil municipal propose au Conseil de ville un budget 2025 qui présente un déficit du compte général de 42 265 francs et un déficit du compte global de 270 640 francs. Ces déficits se basent sur:

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75;
- une taxe immobilière inchangée de 1,2‰;
- une taxe des chiens de 70 francs pour le village et 40 francs pour la montagne;
- eau potable: 1 fr. 80/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014;
- eaux usées: 2 fr. 50/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxes de bases (par paliers) entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 20 octobre 2022;
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets;
- une taxe des pompes de 6% de l'impôt cantonal (min. 10 francs/ max. 450 francs).

La Commission des finances n'a pas traité le projet de budget qui vous est soumis. En revanche, elle a décidé de demander l'élaboration de 2 nouveaux budgets 2025:

### 1<sup>er</sup> budget

- Pas de modification de la quotité d'impôt.
- Mettre 8 660 000 francs dans l'impôt s/revenu PP.
- Pas d'ouverture pour l'instant du bassin de natation.
- Donner le renchérissement de 1% au personnel.
- Ouvrir la piscine en plein air du 28.05 au 31 août 2025.
- Réduire le prélèvement sur le FS personnes morales.
- Pas d'alimentation des 3 FS d'entretien (PA, PF, routes).

**2<sup>e</sup> budget**

- Passer la quotité d'impôt de 1,75 à 1,95.
- Mettre 8 660 000 francs dans l'impôt s/revenu PP, mais avec la quotité de 1,95 Réouverture du bassin de natation.
- Donner le renchérissement de 1% au personnel.
- Ouverture normale de la piscine en plein air.
- Réduire le prélèvement sur le FS personnes morales.
- Alimentation des 3 FS d'entretien.

Le Conseil municipal a pris connaissance des retours de la Commission des finances et a décidé de soumettre à votre Autorité le budget tel qu'il avait été soumis à la Commission des finances. En effet, l'Exécutif est convaincu qu'il ne faut pas retourner pour le budget 2025 devant le peuple. Il est clair que, pour le budget 2026, une proposition d'augmentation de la quotité semble inéluctable. En revanche, compte tenu du refus net lors des votations populaires de novembre, il n'est pas envisageable pour le Conseil municipal de retenir la manœuvre cette année. De plus, établir deux variantes complètes demanderait un temps considérable au Service des finances et retarderait de plusieurs mois l'adoption d'un budget. Ceci mettrait en péril le bon fonctionnement de l'administration dont la gestion est confiée, pour le quotidien, aux membres de l'Exécutif et au personnel. Si la Municipalité n'a pas de budget entré en force au 1<sup>er</sup> juillet 2025, c'est l'OACOT qui l'établirait à notre place, avec les conséquences qui en découleraient. Compte tenu de ce risque et de sa probabilité, l'Exécutif a estimé comme prioritaire de présenter un budget en janvier 2025. La seule possibilité qui s'offrait à lui était donc d'y aller avec le projet présenté à la Commission des finances.

Conscient de la situation est particulière, le Conseil municipal invite toutefois les membres du Législatif à prendre en compte les propositions de la Commission des finances et à modifier, lors de la séance, le projet de budget qui vous est soumis. Une nouvelle séance présentant les résultats des propositions de votre Conseil pourrait avoir lieu par la suite afin d'avoir une vue d'ensemble. Il appartient à votre autorité d'avoir le dernier mot sur l'augmentation de quotité, l'avis de l'Exécutif étant clair: vu le résultat, pas d'augmentation en 2025, adoption dès que possible d'un budget de crise et préparation du terrain avec la population pour un budget 2026 prévoyant une augmentation de quotité. La manière de procéder n'est pas habituelle, mais la situation financière que nous traversons ne l'est pas non plus et demande de sortir des sentiers battus. Afin de donner toutes les chances à l'augmentation de quotité, le Conseil municipal est favorable à ce qu'un plan de communication soit mis en place afin que le souverain dispose de toutes les informations afin de prendre une décision éclairée. Ceci prendra du temps et l'adoption du budget 2025 qui vous est soumis permettra au peuple de se rendre compte de ce que veut dire un budget sans augmentation de quotité, mais avec des coupes budgétaires afin d'atteindre l'équilibre et de résorber le déficit structurel.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter le projet de budget 2025.

**Ouverture de la discussion :**

M. Michel Ruchonnet, président : « J'imagine que les fractions souhaitent traiter ce point directement avec le point 5 de l'ordre du jour. Je donne toutefois la parole si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce stade. »

M<sup>me</sup> Isabelle Gambetta, PS : « La fraction socialiste a pris note du plan financier présenté pour 2026-2029.

Cette prévision se veut fataliste et présente des charges qui augmentent de façon exponentielle. Il manque pour nous une vision claire et stratégique quant aux mesures qui seront prises à long terme. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Merci. Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ? »

M. Michel Ruchonnet, président : « Je viens de remarquer que j'ai oublié de saluer M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui est présent ce soir pour répondre à nos interrogations concernant le projet de budget 2025. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Bienvenue Mario. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Si je reviens maintenant au Plan financier 2026-2029, il ne semble pas y avoir d'autre demande de prise de parole, nous allons donc passer à l'examen du projet de budget 2025. »

**5. Examen du projet de budget 2025 : approbation**

M. Michel Ruchonnet, président : « Bien, nous allons traiter ce point de la manière classique en passant en revue les différents chapitres. Vous demandez la parole si besoin. »

... Le projet de budget 2025 est passé en revue chapitre par chapitre...

M. Yves Rochat, PLR : « Page 31, chapitre 1, Ordre et sécurité publics, défense (...), 1110.3130.05 Surveillance, prévention, prestations police et tiers. Le montant au budget est de 30 000 francs. Nous proposons de le passer à 10 000 francs. »

M. Michel Ruchonnet, président : « M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, est-ce qu'une réponse peut être donnée ? »

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Oui, mais là ce n'est plus le chapitre 0, mais déjà le chapitre 1. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Effectivement, donc on y reviendra après M. Yves Rochat, PLR. »

... M. Michel Ruchonnet, président, poursuit l'étude du projet de budget 2025...

M. Michel Ruchonnet, président : « Cette fois-ci nous y sommes M. Yves Rochat, PLR, allez-y avec votre proposition, je vous donne la parole. »

M. Yves Rochat, PLR : « Merci. Excusez, j'avais un peu d'avance. Nous proposons de passer de 30 000 francs à 10 000 francs »

M<sup>me</sup> Paula Tanner, ARC : « M. le président j'ai une question. Est-ce qu'on ose demander la raison de cette proposition de la fraction PLR ? »

M. Michel Ruchonnet, président : « M. Yves Rochat, PLR, pourquoi cette proposition ? »

M. Yves Rochat, PLR : « Parce que dans ce montant il y a une partie qui concerne la sécurité pour l'Imériale et personne ne remet ceci en question. Mais on parle aussi des sociétés tierces qui mettent des amendes, je pense qu'en 2025 on va pouvoir s'en passer. Au vu de la situation économique actuelle, il n'est pas nécessaire d'appuyer la répression sur les Imériens. C'est une économie facile pour la commune sur ce budget, pour laquelle peu de personnes seront contrariées. »

M. Corentin Jeanneret, maire : « Cette ligne permet de payer les agences de sécurité auxquelles nous faisons appel, que ce soit dans le cadre de l'Imériale ou autre. Pour l'Imériale, il s'agit d'une condition pour l'octroi de l'autorisation.

Nous utilisons cette ligne aussi ponctuellement durant l'année pour les contrôles des zones bleues. Nous avons aussi dû recourir à cette ligne lorsque nous avons eu des absences au niveau de la Police administrative. »

M. Corentin Jeanneret, maire : « Je souhaite juste compléter en disant que si l'on devait passer de 30 000 francs à 10 000 francs, cela ne remettrait pas en cause l'engagement d'une entreprise de sécurité pendant l'Imériale. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Nous allons passer ceci au vote. Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent de passer de 30 000 francs à 10 000 francs sont priés de le manifester par un lever de main. »

Au vote, la proposition de passer le poste 1110.3130.05 Surveillance, prévention, prestations police et tiers pour le budget 2025 à 10 000 francs est accepté à l'unanimité.

... M. Michel Ruchonnet, président, poursuit l'étude du projet de budget 2025...

M. Vital Carnal, PS : « Page 37, chapitre 2, Formation (...), 2170.3010.02 Traitement pour cours et surveillance bassin de natation. Si l'on ferme le bassin de natation, est-ce que cette ligne fait encore sens ? Est-ce que ce n'est pas une erreur ? »

M. Corentin Jeanneret, maire : « Il s'agit effectivement d'un oubli. Si le bassin de natation reste fermé, il ne fait plus sens d'avoir cette ligne. Cela peut effectivement être tracé. »

M. Vital Carnal, PS : « Merci. »

... M. Michel Ruchonnet, président, poursuit l'étude du projet de budget 2025...

M. Michel Ruchonnet, président : « Bien on arrive au récapitulatif que l'on ne va pas passer en détail, mais s'il y a des questions on y répondra. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Vous ne semblez pas avoir de questions, alors on va passer directement au vote pour le budget, mais avant cela je vais donner la parole à chaque fraction. »

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Avec la modification demandée, ainsi que la remarque faite, on est à un déficit de 3 565 francs (contre auparavant une proposition de déficit du compte général à 42 265 francs). »

M. Corentin Jeanneret, maire : « M. le président avant que les fractions ne s'expriment est-ce que je peux prendre la parole ? »

M. Michel Ruchonnet, président : « Bien sûr, allez-y. »

M. Corentin Jeanneret, maire : « Tout d'abord, et au nom du Conseil municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux à l'occasion de l'année 2025. Que celle-ci soit couronnée de succès, de bonheur, et surtout de santé, pour vous comme pour ceux qui vous sont chers.

En préambule, je vais apporter des réponses à l'interpellation déposée par la fraction ARC lors du dernier Conseil de ville et qui concerne la thématique de ce soir, soit le budget 2025.

Voici les questions et les réponses :

Quel sera le déficit 2024 après bouclage prévisionnel des comptes 2024 ?

À l'heure actuelle, les comptes ne sont pas bouclés et beaucoup de décomptes ne sont pas encore clôturés, rendant toute tentative de pronostic aléatoire et incertaine.

Quel est l'endettement au 31 décembre 2024 ? De combien aura été

l'endettement supplémentaire pour la seule année 2024 ?

L'endettement au 31 décembre 2024 se monte à 32 815 000 francs pour les prêts avec intérêt et à 600 000 francs pour les prêts LIM dont nous bénéficions et qui ne portent pas intérêt. Au 31 décembre 2023, le montant de l'endettement des dettes avec intérêts s'élevait à 26 120 000 francs (soit une différence avec 2024 de 6 690 000 francs), qui s'explique par le besoin de liquidités de la Municipalité fréquemment évoqué devant votre autorité, afin de faire face à nos dépenses courantes, mais aussi de financer les nombreux investissements réalisés par notre commune.

Si le nouveau budget 2025 ne présente pas de hausse de quotité, quel sera l'endettement au 31 décembre 2025 ?

L'endettement se monterait à 38 200 000 francs.

À ce rythme-là (comptes 2024 selon bouclage prévisionnel et budget 2025 sans hausse), quand la fortune de la commune sera-t-elle épuisée et quand la commune risque-t-elle de se trouver sous tutelle ? Quel sera alors le niveau de l'endettement ?

La commune serait sous la tutelle du canton à la fin de l'année 2028, c'est-à-dire qu'il ne resterait plus aucune fortune et que toutes les réserves seraient épuisées si rien n'est fait. L'endettement se monterait alors à la somme vertigineuse de 76 900 000 francs.

Quel serait l'endettement au 31 décembre 2025 avec une hausse de quotité de 1 dixième ou de 1,5 dixième ?

Avec une augmentation d'un dixième, l'endettement se monterait à fin 2025 à 37 500 000 francs. Si l'augmentation était d'un dixième et demi, l'endettement diminuerait légèrement et se situerait à 37 100 000 francs.

Si le nouveau budget 2025 prévoit des coupes dans les subventions aux sociétés sportives ou culturelles ou pour le personnel, quel serait le niveau des subventions aux sociétés sportives et culturelles ou les coupes pour le personnel avec une hausse de quotité limitée à 1 ou à 1,5 dixième ?

Les subventions suivantes font l'objet de coupe dans le projet de budget qui vous est soumis, sur la base des retours des différents départements :

- 3290.3130.03 : réception des nouveaux habitants : suppression du montant de 3500 francs et donc renoncement à organiser cette manifestation en 2025 ;
- 3421.3636.01 : suppression de la subvention aux colonies de vacances, qui prévoyait un montant de 2000 francs ;
- 3421.3636.03 : diminution de la subvention à Bel Automne de 1500 francs, pour se monter à 1000 francs ;
- 5440.3636.02 : suppression de la subvention de 1000 francs à Pro Juventute.

En ce qui concerne les salaires, le budget qui vous est soumis propose un gel des salaires, c'est-à-dire de renoncer à accorder le renchérissement et des augmentations individuelles de salaire. L'octroi du renchérissement identique à celui du canton de Berne, soit 1% de la masse salariale globale, représente une charge de 56 800 francs dans le compte général.

Si le Conseil de ville devait choisir lors de l'examen du nouveau projet de budget 2025 une variante avec une hausse de 1 ou de 1,5 dixième, le Conseil municipal est-il prêt à mettre en place une véritable information envers la population (séances d'information publiques, présentation des enjeux et du fonctionnement de la commune, etc.) et de défendre, avec l'appui de

toutes et tous, un nouveau projet de budget avec hausse limitée en votation populaire ?

Bien qu'il ne s'agisse pas de la proposition qui vous est soumise ce soir, la question de la communication peut toujours être améliorée. Le délai était court pour terminer la rédaction du message au Corps électoral, organiser une conférence de presse et communiquer avec la presse. Je suis d'avis que l'on peut toujours faire mieux et j'attends également des partis politiques imériens une implication plus marquée afin de donner une chance à tous les objets soumis à l'approbation de notre population.

J'en ai terminé avec les réponses, j'enchaîne directement avec le projet de budget qui va nous occuper ce soir.

Le Conseil municipal a tenu une séance entièrement dédiée au budget en novembre dernier, suite au refus par le peuple à près de 70% du projet de budget qui lui était soumis. L'avis de l'Exécutif est clair : ce refus massif par le peuple nous montre que la version proposée n'a pas su rassembler. La population ne veut pas de changement de quotité pour le moment. Une augmentation paraît certes inéluctable si la situation ne change pas, mais le moment n'a pas été jugé en adéquation avec la situation et la réalité des citoyens : contexte général d'inflation, augmentation des primes maladie et insécurité sur le marché du travail sont autant de facteurs qui ont pesé dans la balance en novembre dernier. Retenter une nouvelle fois l'exercice devant le peuple présente plus de risques que d'opportunités. En effet, en cas de nouveau refus, la paralysie de l'administration n'en serait que prolongée et ne ferait qu'aggraver une situation déjà tendue.

Le budget tel qu'il a été élaboré en fin d'année passée doit être qualifié de budget de transition. Le début de l'année 2025 sera consacré à un audit complet de l'administration qui a d'ores et déjà commencé. Il s'agira également de revoir le plan financier dans son ensemble, afin de redimensionner les projets, de les étaler dans le temps et, surtout, de faire des choix et de renoncer à certaines idées. Ce sont ces investissements trop conséquents qui conduisent à une explosion de l'endettement et qui méritent toute notre attention. Les chefs de service et les membres du conseil municipal concernés sont d'ores et déjà mobilisés.

Les principaux éléments suivants (vous avez la liste complète dans notre message) ont été retenus dans le cadre de l'élaboration de ce budget :

- Réduction linéaire de 10%, ou d'un autre pourcentage, du montant des charges dans chaque compte où cela est possible : ceci a généré une économie de près de 545 000 francs, grâce au travail en un temps record de nos services qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour arriver à ce résultat.
- Attributions aux FS (PA, PF et routes) mises à 0 franc pour l'année 2025.
- Pas d'attribution du 0,2 pour mille de la taxe immobilière au FS Fonds de développement, ceci à voir pour combien de temps. Dès lors, réduction du budget relatif à la promotion de l'économie et de l'habitat. Objectif : laisser uniquement 50 000 francs. Attention une modification dudit Règlement sera nécessaire avant l'approbation du budget.
- À elles seules, ces non-attributions aux différents FS susmentionnés permettent une amélioration de l'ordre de 1 000 000 francs.
- Vente du patrimoine financier.
- Maintien de la fermeture du bassin de natation couvert.
- Suppression du poste de 3<sup>e</sup> agent de Police administrative.
- Gel des engagements.
- Gel des salaires.

Pour le surplus, les autres propositions qui figuraient dans la première mouture du budget restent valables.

Tenant compte des remarques que je viens d'évoquer, le budget laisse apparaître un déficit du compte de résultat général de l'année 2025 de 3565 francs (avec la modification et la remarque que vous venez de faire).

Le Conseil municipal a pris connaissance des retours de la Commission des finances et a décidé de soumettre à votre Autorité le budget tel qu'il avait été soumis à la Commission des finances, mais dont elle n'a pas parlé. En effet, l'Exécutif est convaincu qu'il ne faut pas retourner pour le budget 2025 devant le peuple. Il n'est pas envisageable pour le Conseil municipal de retenter la manœuvre cette année. De plus, établir deux variantes complètes demanderait un temps considérable au Service des finances et retarderait de manière significative l'adoption d'un budget. Je vous rappelle encore que si la Municipalité n'a pas de budget entré en force au 1<sup>er</sup> juillet 2025, c'est l'OACOT qui l'établirait à notre place, avec les conséquences qui en découleraient.

Compte tenu de ce risque et de sa probabilité, l'Exécutif a estimé comme prioritaire de présenter un budget en janvier 2025. La seule possibilité qui s'offrait à lui était donc d'y aller avec le projet présenté à la Commission des finances.»

M. Michel Ruchonnet, président : « Merci M. le maire pour ces explications. C'est important. »

... Il est 18 h 47, arrivée de M. James Souchon, PLR...

M. Michel Ruchonnet, président : « Je profite de saluer M. James Souchon, PLR. Nous sommes 30 membres dès à présent. La majorité est à 16. »

M<sup>me</sup> Martine Bourquin, ARC : « Je remercie M. le maire pour les précisions apportées à notre interpellation du mois de décembre dernier. »

M. Michel Ruchonnet, président : « La parole ne semble plus être demandée, je vais donner la parole à chaque fraction, puis on fera la synthèse et on procédera au vote. »

M. Vital Carnal, PS : « Agir dans la précipitation, c'est ce qui a été demandé au Conseil de ville d'octobre dernier afin de pouvoir mettre sur pied un vote populaire avec augmentation de la quotité encore en 2024. Il fallait décider sur le champ. En situation de crise financière, cette manière de faire apporte rarement de bonnes réponses. On peut toujours dire que c'est au Conseil de ville de décider, mais celui-ci, avec des propositions nécessaires de changements de chiffres, aurait demandé un délai supplémentaire pour revoir les calculs. »

Les membres de notre Conseil savent que gouverner, alors que les rentrées fiscales des entreprises diminuent drastiquement, est une gageure. La fraction socialiste voit les limites d'un système où une commune est directement impactée par le libéralisme économique. Dépendre à ce point des contributions de grosses entreprises entraîne, dans les moments de grande instabilité, une fragilité financière qui conduit à des conséquences immédiates sur le porte-monnaie de notre population, avec de surcroît, des prestations qui diminuent.

Malgré tout, la commune doit pouvoir tourner et donc prévoir un budget réaliste. Le contenu du communiqué de presse du Conseil municipal après le vote populaire avec, de but en blanc, une liste de mesures préconisées selon une nouvelle mouture de budget et sans consultation préalable en a fâché plus d'un.

La situation financière de la commune exige des mesures pour garantir son bon fonctionnement et les efforts faits pour réaliser des économies sont louables. Toutefois, plusieurs points méritent d'être soulignés et ajustés pour qu'ils soient véritablement bénéfiques à long terme pour la collectivité et ses habitants.

Tout d'abord, la fraction socialiste soutient les mesures de réductions des charges, comme la réduction linéaire de 10 % dans les différents postes budgétaires, l'actualisation des mesures énergétiques et l'augmentation de la facture à Crescentia SA. Ce sont des mesures qui, tout en étant nécessaires, doivent être appliquées avec discernement et en veillant à ne pas impacter les services publics essentiels de manière disproportionnée.

Cependant, la vente totale du patrimoine financier de la commune, bien que susceptible de générer des rentrées d'argent immédiates, n'est pas une solution durable. Vendre notre patrimoine à grande échelle risquerait de compromettre les ressources à long terme de la commune. La fraction socialiste plaide pour une gestion plus prudente du patrimoine, garantissant ainsi un équilibre entre la rentabilité immédiate et la préservation des ressources pour les générations futures.

En ce qui concerne le bassin de natation couvert, la fraction socialiste souhaite qu'il ne soit fermé que temporairement. Ce type d'infrastructure est un service précieux pour notre jeunesse, il est crucial de rechercher des solutions pour son maintien à long terme.

Le gel des engagements et des salaires, bien que compréhensible dans un contexte de rigueur budgétaire, soulève des préoccupations. D'une part, le gel des engagements risque de mettre en difficulté certains services essentiels où des postes vacants doivent être pourvus rapidement pour assurer un bon fonctionnement. D'autre part, le gel des salaires pourrait pénaliser les employés de la commune, déjà confrontés à l'augmentation du coût de la vie.

La fraction socialiste propose une augmentation minimale de 50 francs ou d'un pourcentage à définir pour être en phase avec notre système salarial pour tous les employés, afin de compenser la hausse du coût de la vie et de préserver leur pouvoir d'achat. De plus, la problématique des petits salaires doit être abordée de manière plus approfondie et être traitée au cas par cas pour s'assurer qu'aucun employé ne soit injustement lésé.

Ce budget n'a pas été validé par la Commission des finances et n'a nécessité qu'une seule séance de ladite commission pour passer d'un gros déficit à un quasi-équilibre.

En conclusion, la fraction socialiste refuse ce budget et se réjouit de prendre connaissance de la prochaine mouture du budget car nous sommes conscients de la nécessité d'avoir un budget adéquat.»

M. Michel Ruchonnet, président : « Merci M. Vital Carnal, PS. »

... Il est 19 h 02, arrivée de M. Marcel Gilomen, PLR...

M. Michel Ruchonnet, président : « Je profite de saluer M. Marcel Gilomen, PLR. Nous sommes au complet. 31 conseillères et conseillers ville sont présents ce soir. »

M. Yves Rochat, PLR : « M. Vital Carnal, PS, j'ai bien entendu votre discours. J'aimerais simplement nuancer un peu ce que vous dites lorsque vous parlez des salaires des employés communaux. Il faut bien comprendre une chose. On ne prend rien. On ne donne pas plus, mais on ne prend rien. Par contre, si l'on donne 50 francs de plus à

tout le monde, certes c'est peut-être un montant symbolique, il faudra bien le prendre quelque part. Il faudra couper ailleurs pour le mettre ici. Il faut tout de même rappeler que la Municipalité de Saint-Imier est un bon employeur. Il faut savoir que les employés ont des soutiens pour la caisse maladie de 175 francs La LPP est financée à hauteur de 61 %, alors que normalement c'est 50/50. Des allocations de résidence pour ceux qui habitent à Saint-Imier (60 francs). Ils ont le droit d'acheter des chèques REKA jusqu'à 700 francs, financés à 20 % par la commune. Ce n'est quand même pas rien ! Ce n'est pas la misère catastrophique de travailler à la commune. Certes, cela pourrait être mieux, mais cela pourrait être pire aussi. Dans le privé, ce n'est pas incompréhensible qu'une année, deux ans de suite, il n'y ait pas d'augmentation du salaire ni droit au renchérissement. Le désendettement doit être une priorité et chaque dépense doit être réfléchie et compensée pour garder un équilibre. En donnant ces 50 francs, nous créons un déséquilibre. Si vous avez une proposition pour les financer, je serais ravi de l'entendre. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Merci M. Yves Rochat, PLR. D'habitude quand quelqu'un fait une déclaration, il n'y a pas de commentaire qui est fait. Toutefois, le sujet étant tellement important que je vous remercie d'avoir donné votre avis. »

M. Michel Ruchonnet, président : « M<sup>me</sup> Jessica Froidevaux, ARC, c'est à vous. »

M<sup>me</sup> Jessica Froidevaux, ARC : « La fraction ARC tient dans un premier temps à remercier la Commission des finances pour son travail lors de la séance convoquée en urgence en décembre dernier. Sa proposition d'élaborer deux nouveaux budgets à soumettre au Législatif nous a convaincus. »

Il s'agissait d'une première variante avec augmentation de la quotité d'impôt et d'une variante sans changement.

Ces deux budgets avaient pour mérite de proposer aux conseillers de ville un consensus intéressant. Un consensus qui allait également dans la direction des messages transmis par la population lors des dernières votations.

En effet, ces deux versions proposaient des solutions sur des points fondamentaux :

- renchérissement pour le personnel communal au niveau salarial ;
- possibilité de réouverture du bassin de natation ;
- adaptation des entrées fiscales avec des chiffres plus réalistes.

Il nous semble que les réflexions allaient dans un sens positif pour gérer au mieux cette situation de crise. Ces deux pistes répondaient aux attentes immédiates de la population et des employés communaux.

De plus, elles permettaient de garder en compte la volonté de l'Exécutif de couper dans le budget de manière linéaire. C'était un vrai travail d'équipe et consensuel.

Toutefois, ces deux versions n'ont même pas été prises en compte. Balayées en un revers de main. Le Conseil municipal a décidé de faire cavalier seul.

Nous sommes déçus. Profondément déçus.

Ce soir, ce ne sera une surprise pour personne, nous ne choisirons pas la solution sparadrapp et ne jouerons pas à la loterie.

Nous restons fidèles à nos convictions, les mêmes que celles défendues devant vous à l'automne 2024.

Nous ne cautionnerons pas les emprunts, les intérêts supplémentaires et l'augmentation de l'endettement de notre Ville. La fraction ARC ce soir refuse unanimement le budget 2025. »

M. Michel Ruchonnet, président : « M. Étienne Geiser, PLR, c'est votre tour. »

M. Étienne Geiser, PLR : « La fraction PLR a l'impression de se répéter. Nous savons tous lire et comprendre le message de ceux qui nous ont élus. C'est-à-dire le peuple. Le peuple ne veut pas d'une augmentation de la quotité d'impôt. Le peuple ce qu'il veut, c'est des mesures, et les résultats de ces mesures. On a été élus par ce peuple, qui lui-même est en difficulté. Le 24 octobre 2024, on a donné au Conseil municipal un carton jaune. Il a fallu trouver des solutions à la hâte. Nous avons donné au Conseil municipal toute notre confiance, car son travail est très compliqué et très dur dans cette période difficile. La fraction PLR est consciente des responsabilités qu'elle a envers son peuple. Alors, il est illusoire de dépenser 1 franc de plus. D'avancer d'un millimètre, tant qu'on n'a pas l'équilibre budgétaire. Si maintenant vous n'avez pas compris cela, il ne faut pas débattre, il ne faut pas voter. Il faut tout de suite donner les clefs de la commune à la préfecture. C'est bien plus facile de transmettre la charge plus loin. Aujourd'hui, on a un Conseil municipal qui se donne de la peine, qui est motivé, qui a envie de défendre notre belle commune. On doit l'aider et l'accompagner. Si aujourd'hui vous n'êtes pas capables de comprendre que l'équilibre budgétaire est vital, cela ne sert à rien de débattre. La fraction PLR va accompagner le Conseil municipal, quelle que soit sa couleur politique dans l'accomplissement de sa tâche. L'équilibre est de mise. Aujourd'hui ce n'est plus un carton jaune que l'on donne au Conseil municipal. C'est un carton rouge. Parce que l'équilibre c'est finalement la volonté du peuple. À partir de là, il y a des comptes qui vont être établis au mois de mai, juin. Il va y avoir des rentrées fiscales qui vont intervenir. Vous serez libres de proposer un crédit complémentaire pour offrir au personnel communal, qui sans eux on ne ferait rien je vous le rappelle, ce que vous voulez. Le personnel communal c'est l'âme de la commune. Ces gens il faut les aider. Rien n'empêche de les aider au mois de mai, juin, par une prime complémentaire d'une manière ou d'une autre. On peut même finalement proposer de la monnaie Cide. On a une monnaie locale pour soutenir le commerce local. Je vous rappelle que l'on cherche à dynamiser le commerce local, alors pourquoi ne pas proposer une prime complémentaire au mois de juin avec cette fameuse monnaie. Mais, aujourd'hui on n'a pas la liquidité nécessaire. Si l'on ne trouve pas cette liquidité, peut-être que le Conseil municipal sera en difficulté pour assurer les salaires de fin janvier. On est en train de chipoter. On perd la conscience et la responsabilité de notre tâche. Malgré notre statut de miliciens, je vous rappelle que l'on ne peut pas dépenser l'argent que l'on n'a pas. Ceux qui n'ont pas compris cela, cela n'ira pas. Il faut relire vos dossiers. La fraction PLR dans l'entier de sa présence va aider et soutenir le Conseil municipal avec un carton rouge. M. le président j'ai dit. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Merci M. Étienne Geiser, PLR, pour ce cours. Il y a tout de même beaucoup de personnes qui comprennent l'économie je vous rassure. Vous avez parlé au nom de la fraction PLR c'est juste ? »

M. Étienne Geiser, PLR : « Oui. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Bien, nous arrivons au moment du vote. »

M. Étienne Geiser, PLR : « Nous demandons une suspension de séance. »

M. Michel Ruchonnet, président : « La suspension est accordée pour une durée de 5 minutes car nous avons après des membres qui doivent partir pour des raisons professionnelles. »

... Il est 19 h 13, suspension de séance...

... Il est 19 h 19, reprise de séance...

M. Michel Ruchonnet, président : « Bien chers collègues merci de regagner vos places. Avant de passer au vote du budget, nous devons traiter le point 3 de notre ordre du jour, qui a une répercussion sur le budget. Je vous propose de traiter et voter ce point 3 de notre ordre du jour, puis nous voterons le budget. Le point 3 de notre ordre du jour, c'est une modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier. Est-ce que quelqu'un souhaite la parole. »

M. Sébastien Ehl, PLR : « Au nom de la fraction PLR, nous prenons acte de la proposition visant à modifier l'article 13, chiffre 1, lettre f, du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier. Nous comprenons que cette adaptation s'inscrit dans une démarche responsable pour améliorer la situation financière de notre commune, notamment en lien avec le projet de budget 2025. La modification permet une gestion plus flexible des ressources issues de la taxe immobilière, tout en garantissant un impact positif sur les finances municipales. Nous saluons également le travail de la Commission des finances et prenons en considération leur préavis unanime. Dans cet esprit, nous acceptons cette modification, convaincus qu'elle constitue une des réponses adéquates aux défis budgétaires actuels. »

M<sup>me</sup> Paula Tanner, ARC : « La fraction alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil municipal concernant la modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier. Ce fonds a été créé en 2013 dans le but de regrouper les fonds de chômage, de projets de développement, d'encouragement à la rénovation du parc immobilier, celui du programme d'occupation et le fonds pour les requérants d'asile. Comme son propre nom l'indique, ce fonds se destine au développement de Saint-Imier. Indépendamment que nous sommes convaincus de l'importance de ce fonds et de la nécessité de continuer à l'alimenter, notre fraction comprend bien les contraintes d'avoir des valeurs de versement obligatoires. Surtout au vu de la réalité financière de notre commune. Nous sommes donc favorables à la modification du règlement qui nous est proposée par le Conseil municipal. Toutefois nous demandons à nos autorités, ainsi qu'aux collaborateurs des services des finances, et de l'économie de rester attentifs et de veiller à ce que ce fonds ne tombe pas dans l'oubli. Nous estimons qu'il est primordial pour l'économie de notre commune de continuer à alimenter ce fonds. Il nous semble que c'est par ce biais que nous allons pouvoir continuer à soutenir le développement imérien. »

M. Vital Carnal, PS : « Le Conseil municipal nous demande de modifier le Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier, pour pouvoir se doter d'un budget de rigueur. La fraction socialiste accepte la modification dudit règlement. »

**L'avez-vous lue ?**

**La Feuille d'Avis du District de Courtelary, c'est chaque vendredi**

M. Coentin Jeanneret, maire: « Je vais réagir à ce qui vient d'être dit par la fraction alternative régionale et communale. Le Conseil municipal, le Département des finances, ainsi que le Département de l'économie, n'ont pas le souhait que ce fonds tombe dans l'oubli. C'est un fonds qui est particulièrement important pour notre développement. Ceci permet d'avoir une plus grande marge de manœuvre si nécessaire. Ce qui vous est proposé c'est de permettre une plus grande flexibilité. Si dans une année comme nous vivons, il n'est pas conseillé d'alimenter ce fonds, cela ne veut pas dire que lors d'années plus favorables ce fonds ne soit pas alimenté comme il se doit. On a aussi espoir, et volonté, d'alimenter ce fonds dès que faire se peut. C'est aussi la même chose pour les autres fonds spéciaux. Il est évident que l'on ne peut pas laisser ces fonds tomber dans l'oubli, sinon c'est tout l'entretien qui est péjoré. Et, c'est aussi ce qu'on a l'habitude de dire, si l'on n'entretient pas, c'est une bombe à retardement qui va exploser à un moment, ou un autre. Nous avons besoin de ces fonds pour le développement de Saint-Imier. »

M<sup>me</sup> Paula Tanner, ARC: « Merci. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Merci pour ces précisions utiles. »

M. Michel Ruchonnet, président: « On va passer au vote de ce point 3 de notre ordre du jour. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent la modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier sont priés de la manifester par un lever de main. »

Au vote, la modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier est acceptée à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président: « Bien, maintenant nous votons le budget tel que présenté. Budget 2025. Les personnes... »

... M. Michel Ruchonnet, président, est interrompu par M. Étienne Geiser, PLR...

M. Étienne Geiser, PLR: « Excuse-moi de prendre la parole au nom de la fraction PLR. Finalement, on va voter ce soir, vraisemblablement, contre ce budget. La fraction PLR se pose la question de quelles seront les solutions proposées dans l'intervalle. Est-ce que quelqu'un du Conseil municipal peut s'exprimer sur les conséquences d'un vote négatif avant que l'on vote. Cela sera peut-être plus clair pour tout le monde. »

M. Michel Ruchonnet, président: « M. Étienne Geiser, PLR, je crois que les gens qui vont dire oui ou non, l'ont mûrement réfléchi et connaissent les implications. C'est gentil d'être comme un papa pour nous, mais nous sommes de grands garçons et de grandes filles. Il va y avoir un vote. Si le budget est refusé, il doit être retravaillé. S'il est accepté, il est dans le marbre et on part avec. C'est tout simple, il n'y a plus à discuter. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Oui M. Sébastien Ehl, PLR. »

M. Sébastien Ehl, PLR: « Merci de me donner la parole. Je pense que nous sommes face à un vote important. Ce qui serait important, serait de savoir les conséquences d'un vote négatif. Est-ce que M. le maire pourrait nous donner les conséquences effectives? Également notre administration des finances, de ce qui va se passer dans les prochains mois, si l'on n'a pas de budget? Cela me semblerait assez logique d'avoir cette information avant de voter, si vous êtes d'accord. »

M<sup>me</sup> Paula Tanner, ARC: « M. le président juste encore une question au PLR. On n'a pas encore voté. Comment vous savez que c'est déjà négatif? Est-ce qu'on ne peut pas passer au vote, et après redemander des explications? »

... Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président: « Maintenant on vote. En fonction de la réponse du vote, les conséquences vont suivre. Nous avons été élus pour tirer la commune en avant. On a une population qui compte sur nous. On a tous des responsabilités, et on va les assumer. Peut-être qu'il va nous falloir un consensus plus large. Je n'en sais rien du résultat du vote. Maintenant, on va passer au vote, et puis en fonction du résultat, on va tirer les conclusions. La terre ne va pas s'arrêter de tourner. Maintenant on va aller de l'avant. C'est oui, c'est non. C'est tout simple. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Oui M. Yves Rochat, PLR, je vous donne la parole, et après on vote. »

M. Yves Rochat, PLR: « Je comprends bien, mais pour que chacun puisse mesurer la portée de son vote et en porte les conséquences demain matin, il est important d'entendre les conséquences d'un vote négatif. Peut-être que tout le monde ici n'est pas bien au clair. Nous pouvons très bien encore prendre quelques minutes pour entendre l'administrateur des finances ou l'Exécutif. Il faut que l'on puisse entendre quelles seront les conséquences directes, car il va y en avoir. Une fois voté, c'est voté. Et inscrit dans le marbre comme vous avez dit. »

M. Michel Ruchonnet, président: « M. Yves Rochat, PLR, ce n'est plus le moment. Vous auriez pu le faire dans votre déclaration. Ce n'est pas maintenant que l'on doit tout réexpliquer, sinon nous allons y passer la nuit. Il y a des choses que l'on ne pourra pas décider ce soir, parce qu'il faudra se revoir pour trouver un consensus si ce budget n'est pas accepté. Le but n'est pas de refiler la patate chaude à M. le maire et à son équipe en se disant: « On verra bien ce qu'on votera la prochaine fois. ». Si ce budget est refusé, et bien, dès la semaine prochaine, on se met autour de la table et on va discuter. On va aller chercher les renseignements. Ce n'est pas le moment, ce soir, de demander à notre administrateur des finances de nous faire un cours sur ce qui va se passer si on agit de telle ou telle manière. On le sait. On en a suffisamment parlé. Dans cette salle, on a des gens responsables. Alors, maintenant, on va voter. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Donc, je prie les personnes qui acceptent le budget... »

... M. Michel Ruchonnet président, est interrompu par M. Christian Tharin, PLR...

M. Michel Ruchonnet, président: « Oui M. Christian Tharin, PLR. »

M. Christian Tharin, PLR: « Je m'excuse, mais j'aimerais faire mention de l'article 17 du Règlement du Conseil de ville concernant les délibérations, et qu'un débat peut être fait. Maintenant, vu qu'il y a une demande qui a été faite de demander quelles seront les conséquences du résultat du vote, je pense que nous avons le droit de les entendre. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, mais nous pouvons voter cette proposition. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Les conseillères et les conseillers de ville qui souhaitent connaître les répercussions en cas d'un vote négatif, ceux qui veulent ce débat, sont priés de la manifester par un lever de main. »

Au vote, le débat sur les répercussions en cas d'un vote négatif est accepté par 17 voix.

M. Michel Ruchonnet, président: « Allons-y pour une explication. »

M. Michel Ruchonnet, président: « M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, on vous donne la parole. »

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: « Je pense que c'est à M. le maire de prendre la parole. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Oui, mais la vision de l'administrateur des finances est importante. »

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: « Cela veut dire que pour l'instant tout est bloqué. On peut dépenser uniquement pour ce qui est une *dépense liée*. Une dépense liée c'est en principe toute dépense où on n'a pas le choix du quand, pourquoi, comment, combien, etc. Et puis on a le droit de dépenser aussi, uniquement, ce qui permet à la commune de tourner. Par exemple, si l'on creève un pneu du camion poubelle, il faut le réparer car on ne peut pas faire autrement. Les salaires des collaborateurs. Par contre, par exemple, toutes les subventions pour lesquelles on n'a pas de contrat sont bloquées, et on ne verse rien du tout tant que l'on n'a pas de budget entré en force. Tout ce qui n'est pas obligatoire est bloqué. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Merci M. Mario Castiglioni, administrateur des finances. »

... Brouhaha...

M. Marcel Gilomen, PLR: « Et donc pour tout ce qui est clubs sportifs, et Saintimania par exemple? »

... Brouhaha...

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: « Tout ce qui est *culture*, excepté ce qui fait partie de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), est bloqué. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Je vous rappelle tout de même qu'à mi-décembre 2024, la Commission des finances s'est réunie, suivie le lendemain par une séance du Conseil municipal, et a réussi à passer de 3 millions de déficit, à quasiment un budget équilibré. Donc, je pense que l'on ne va pas y passer 6 mois pour trouver les bonnes mesures. Nous allons être capables de trouver un consensus. Aujourd'hui, passer en force le budget présenté cela n'est pas une manière de faire. »

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: « Les bonnes mesures sont difficiles à identifier. Ce qu'il faut voir, c'est la raison de pourquoi on arrive à présenter un budget qui est équilibré. Il ne faut pas oublier qu'ici, nous sommes en train de prendre plus d'un million sur une provision. C'est un million qui au lieu d'aller dans un fonds d'entretien, va ailleurs. Ça permet de réduire le déficit, mais cela ne résout rien du tout pour l'instant, puisque c'est de l'argent qu'on prend sur un fonds d'entretien, et que par conséquent cette somme ne pourra plus servir à ce pour quoi elle avait été prévue. Pour résoudre le problème, nous devons avoir plus d'argent qui rentre. Pour avoir plus d'argent qui rentre, un audit externe a été demandé, afin d'identifier tous les aspects de la commune. J'imagine qu'avec l'audit externe, et les différentes mesures qui seront prises, il y aura des répercussions financières positives sur le budget. Mais, pour avoir à nouveau un budget qui englobe le tout, ça ne sera pas pour le budget 2025, il faudra attendre 2026. Voilà mon avis. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Merci pour les explications. »

M. Sébastien Ehl, PLR: « M. le président, est-ce que j'ose poser une question à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances? »

M. Michel Ruchonnet, président: « Allez-y. »

M. Sébastien Ehl, PLR: « Merci M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour vos explications. On nous parle de la préfecture si l'on n'a pas de budget d'ici quelques mois, mais cela veut dire quoi? Qu'est-ce qui peut se passer. »

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: « C'est l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) qui vient faire le budget. Je n'ai jamais vécu cela, donc c'est difficile à dire. Mais lorsqu'ils viennent faire un budget parce que l'on n'arrive pas à se mettre d'accord, ils vont vraisemblablement dire: « le chapitre 3 (Culture, sports et loisirs, Églises (...)) on enlève. Tout ce qui n'est pas obligatoire, on biffe, pour arriver à un équilibre. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Mais ce cas-là, c'est si l'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur un budget avant juillet 2025? »

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: « Exactement. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Jusqu'à juillet 2025, on devrait tout de même réussir à s'entendre. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Je donne encore la parole à M. Yves Rochat, PLR, et après nous passons au vote. »

M. Yves Rochat, PLR: « La fraction PLR ne souhaite pas en arriver là. Peut-être que certains ici font le pari d'aller jusqu'à la préfecture, et se disent que l'on va renoncer à toutes ces tâches, activités, et subventions (Fêtes des voisins, Cyberthé, infirmière scolaire, etc.). La fraction PLR ne veut pas que cela arrive. Maintenant si d'autres veulent risquer et jouer aux plus malins, après il devront en assumer les conséquences. Les conséquences peuvent être terribles. »

... Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président: « Oui M<sup>me</sup> Mélanie Lambert. »

M<sup>me</sup> Mélanie Lambert, PS: « Ma question c'est justement par rapport à cela. On parle de juillet 2025. Donc, cela veut dire que nous n'avons pas la possibilité de revoter un budget entre janvier 2025 et juillet 2025? Est-ce que nous n'avons pas la possibilité de revoter quelque chose calmement? Là, en ce moment, tout se précipite. La fraction PLR, vous êtes quasiment dans la menace avec les interventions que vous êtes en train de faire. Le contrôle de la peur des gens, cela fonctionne. Personnellement, cela me permet de douter clairement. Je trouve que c'est oppressant. Je me pose la question si entre janvier 2025 et juillet 2025, il n'y a pas possibilité de revoter un budget. Nous avons un Conseil de ville au mois de mars prochain ne peut-on pas voter quelque chose à ce moment-là? Voter dans la précipitation cela revient, de nouveau, à faire ce qui s'est déjà produit. Je n'ai pas envie qu'il y ait un gel de la Municipalité de Saint-Imier, mais je n'ai pas envie également de voter quelque chose sans être sûr de ce que je vote. Donc, ma question, est-ce qu'entre janvier 2025 et juillet 2025 nous n'avons pas la possibilité de revoir les choses? »

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: « Refaire un budget on va pouvoir le refaire. La Commission des finances avait demandé 2 budgets différents. Si le budget présenté ce soir ne passe pas, on va essayer de s'y remettre pour sortir le bon budget. Il faut tout de même être conscient

que préparer un budget ce n'est pas si simple, et en plus actuellement je boucle l'année 2024. »

M<sup>me</sup> Jessica Froidevaux, ARC: « Je souhaite juste revenir sur l'intervention de M. Yves Rochat, PLR. J'ai le sentiment que vous voulez nous faire croire que l'on ne veut pas aller de l'avant, et que l'on ne veut pas accorder certaines subventions. Ce n'est pas du tout le cas. Nous, ce que l'on demande, c'est de retravailler le budget, et d'y ajouter des améliorations, et que l'on puisse en discuter. C'est une question de semaines. On ne veut pas jouer *aux fous* et attendre juillet 2025 pour voir ce que cela ferait de ne pas avoir de budget. Nous, ce que nous voulons c'est trouver un consensus. Il y a du bon et du mauvais des deux côtés. On aimerait juste réussir à trouver un terrain d'entente. On ne veut pas attendre pour se voir faire imposer quelque chose. Je suis sûre que la Commission des finances peut rajouter des séances supplémentaires afin que des discussions puissent avoir lieu. Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille et y voir que du négatif en cas de vote qui ne passerait pas pour le budget qui nous est présenté ce soir. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Je donne encore la parole, et puis après c'est terminé, il faudra tout de même le faire ce vote. »

... Brouhaha...

M. Étienne Geiser, PLR: « Est-ce qu'on pourrait juste avoir la prise de position du Conseil municipal par rapport aux conséquences d'un vote négatif? »

... Brouhahah...

M. Coentin Jeanneret, maire: « Je ne peux que m'inscrire dans ce qui a été dit. Au niveau de ce que vient de dire la fraction ARC, refaire un budget dans les prochains jours c'est ambitieux. Il faut tout de même garder à l'esprit que nous sommes en phase de bouclage des comptes 2024, et qu'il n'est pas possible pour notre administrateur des finances de travailler sur tous les fronts. C'est aussi la raison pour laquelle l'Exécutif est parti sur le budget qui vous est présenté ce soir. La Commission des finances souhaitait deux variantes de budget. Vous pensez bien que l'élaboration d'un budget ce n'est pas juste de modifier deux-trois formules dans un tableau Excel, et l'affaire est jouée. C'est un immense travail qui est demandé. Si l'on parle des salaires, c'est une soixantaine de comptes qui sont impactés. Qu'il faut modifier et vérifier. C'est un peu ambitieux de dire que dans les prochains jours l'on a une nouvelle proposition de budget. Au niveau de ce qui a été dit par M<sup>me</sup> Mélanie Lambert, PS, effectivement jusqu'en juillet 2025 il devrait être possible de présenter un autre budget, mais il faut aussi que les gens se mettent d'accord avec le contenu de ce budget. Il faut des propositions concrètes. Il ne faut pas se perdre en options. Je vois la chose venir, il y aura toujours l'option manquante. Et si ceci bloque à nouveau la situation, cela va devenir compliqué, car l'échéance arrive. Nous sommes déjà mi-janvier 2025. Le courrier de l'OACOT est déjà là. Nous l'avons reçu le 27 novembre 2024. Il attire bien notre attention: »

« En notre qualité d'autorité de surveillance, il nous appartient d'attirer votre attention sur le fait que, en l'absence de budget entré en force seuls les engagements indispensables peuvent être consentis, en particulier pour des dépenses liées [...]. Il appartient au conseil communal de décider ce que sont les engagements indispensables [...]. Tant qu'un budget n'a pas été approuvé, il convient d'examiner pour chaque dépense si elle peut être consentie. Cet examen relève de la responsabilité du conseil communal. »

Et c'est là que j'aimerais apporter le message de l'Exécutif. C'est là qu'il nous appartient, à nous, de décider de ce qui est un engagement indispensable. Nous devons nous poser la question pour chaque dépense: «Est-ce qu'on a un contrat. Est-ce qu'on a une convention. Est-ce que cela fait partie d'un règlement. Est-ce que c'est nécessaire à la bonne marche de la commune...» Et là, c'est un juriste qui vous le dit, un engagement nécessaire à la bonne marche de la commune, et bien plus imprécis que cela, il n'y a pas. On doit se poser la question pour chaque dépense. Et sans exagérer, si l'on doit acheter un crayon, on doit se poser la question: «Est-ce que l'achat de ce crayon est nécessaire à la bonne marche de la commune.» Ce n'est pas simple de gérer une commune en l'absence de budget. Cela génère aussi beaucoup de questionnements et d'inquiétudes de la part du personnel communal, et cela est normal. C'est peut-être une anecdote, mais pour organiser une rencontre le 6 janvier 2025 à l'occasion de l'Épiphanie, les boissons ont pu être prises dans nos réserves, et la couronne des rois a été payée par mes soins, car ce n'est pas quelque chose de nécessaire à la bonne marche de la commune. Nous en sommes là. Il faut être conscient de cette paralysie de notre travail, car on ne peut plus rien faire actuellement. Si au 30 juin 2025 un budget n'a pas été arrêté, c'est le Conseil-exécutif qui l'arrête, et qui va tracer tout ce qui n'est pas obligatoire. Et c'est également le Conseil-exécutif qui fixe la quotité d'impôt. Et là, il n'y a pas de recours ou discussion possible. C'est un arrêté et on doit l'appliquer. Donc, notre destin ne nous appartiendra plus. C'est très compliqué si l'on ne peut pas décider nous-mêmes. Actuellement on tient encore le couteau par le manche. On peut encore agir. Maintenant, il vous appartient de prendre la décision. Je vous rappelle que le Conseil municipal est favorable au budget présenté ce soir. Je vous laisse prendre la décision.»

M. Michel Ruchonnet, président: «Merci.»

M. Christian Tharin, PLR: «Juste encore une question. Lorsqu'on parle de budget entré en force, c'est une fois le délai référendaire passé? C'est bien juste?»

M. Corentin Jeanneret, président: «Oui exactement. Il faut attendre 30 jours une fois la décision prise. Plus précisément, il faut compter 30 jours une fois la publication faite dans l'organe officiel qui est *La Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. La publication a lieu le vendredi qui suit la séance du Conseil de ville, et le délai commence à courir depuis là.»

M. Christian Tharin, PLR: «Donc pour avoir un budget entré en force, il doit avoir été accepté en mai 2025 au plus tard.»

M. Corentin Jeanneret, maire: «Oui.»

M. James Souchon, PLR: «Juste pour bien comprendre. Les deux budgets demandés, un était avec une augmentation de la quotité d'impôt, et un sans changement de la quotité d'impôt. Maintenant, si l'on devait changer la quotité d'impôt, il faudrait retourner devant le peuple. Il n'y a pas de votation populaire à tout moment, donc cette option n'est déjà plus possible.»

M. Corentin Jeanneret, maire: «Effectivement un changement de quotité d'impôt implique une votation populaire. Les dates des votations cantonales et fédérales sont connues. Il est possible d'organiser un scrutin en dehors des votations cantonales et fédérales. C'est de l'ordre des 5000 francs, car il faut planifier un calendrier avec toute une série d'étapes à respecter et délais à tenir (message, impression, emballage, distribution, etc.). Ceci s'est déjà produit par le passé.»

M. Vital Carnal, PS: «Est-ce qu'on peut demander une deuxième suspension de séance?»

M. Michel Ruchonnet, président: «Oui, mais avant il y a encore une question de M. Ugo Boillat, ARC.»

M. Ugo Boillat, ARC: «Merci pour ce débat. J'ai une question. Imaginons que le budget entrerait en force mi-juillet 2025. Qu'est-ce qui se passe? C'est quel budget qui fait foi? Le nôtre, ou celui de l'OACOT?»

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: «Celui entré en force.»

M. Ugo Boillat, ARC: «Mais le délai de l'OACOT est au 30 juin 2025?»

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: «Si l'on n'a pas de budget entré en force au 30 juin 2025, c'est le budget établi par l'OACOT qui fera foi.»

... Brouhaha...

M. Johan Wermeille, PLR: «Comme quoi cela valait la peine de débattre. C'est un très bon exemple que nous avons là, et qu'il fallait des éclaircissements.»

M. Ugo Boillat, ARC: «Oui, mais cela ne change pas forcément l'avis des gens.»

... Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président: «Peut-on passer au vote?»

... Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président: «S'il vous plaît, merci de ne pas parler tous en même temps.»

M. Michel Ruchonnet, président: «C'est juste, il y a eu une demande de suspension de séance de la part de M. Vital Carnal, PS. Je suspends la séance pour une durée de 5 minutes, je vous rappelle que des membres doivent quitter la séance pour raisons professionnelles.»

... Il est 19 h 52, suspension de séance...

... Il est 19 h 58, reprise de séance...

M. Michel Ruchonnet, président: «Chers collègues on va reprendre. Vous comprenez pourquoi il est important qu'un maximum de personnes puisse participer aux délibérations. On se rend compte que nous devons maintenant arriver à des consensus. On va devoir tous bosser. On a envie de tirer cette commune en avant. Maintenant, on doit avoir une décision. Ce budget, ou un autre? C'est simple. Je n'ai aucun intérêt là-dedans. Je dirige les débats. On pourrait encore discuter pendant longtemps, mais nous sommes aussi en train d'arriver dans les sentiments. C'est normal, on n'est pas dans une situation facile. On vit des moments très difficiles. Quelle que soit la décision de ce soir, on n'est pas au bout de nos peines, on a un énorme travail devant nous.»

M. Michel Ruchonnet, président: «Peut-on voter?»

M. Michel Ruchonnet, président: «Oui M. Yves RoCHAT, PLR.»

M. Yves RoCHAT, PLR: «Si ce budget devait ne pas passer ce soir, dans combien de temps aurons-nous un nouveau budget?»

M. Michel Ruchonnet, président: «Vous pensez bien que pour préparer la séance de ce soir je suis allé discuter avec M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour connaître les délais. Il y a une Commission des finances le 10 février 2025. L'administrateur des finances m'a dit qu'il était possible de sortir quelque chose dans ce premier trimestre.»

M. Mario Castiglioni, administrateurs des finances: «Pour le 10 février 2025

on peut sortir deux comptes de résultats, puisque c'est ce qui était demandé. Après, s'il y a d'autres demandes, je ne peux pas garantir que cela soit réalisable pour le 10 février 2025.»

M. Michel Ruchonnet, président: «Je pense que chaque fraction peut mettre là-dessus des membres de leur fraction intéressés et super compétents pour discuter des problématiques soulevées.»

M. Marcel Gilomen, PLR: «Donc vous estimez que le Conseil municipal, qui a établi ce budget, n'est pas compétent? C'est ce que vous êtes en train de nous dire?»

M. Michel Ruchonnet, président: «Mais pas du tout.»

... Brouhaha...

M. Marcel Gilomen, PLR: «Vous venez de dire qu'on peut trouver des gens plus compétents.»

M. Michel Ruchonnet, président: «Mais non. J'ai dit qu'on pourrait élargir à des gens qui s'intéressent à cette problématique et venant de chaque fraction. Pour étoffer. On est toujours plus intelligents lorsqu'on est plus. C'est tout.»

M. Marcel Gilomen, PLR: «Et cela prend toujours plus de temps lorsqu'on est plus également. Je vous rappelle que l'on a une deadline.»

M. Michel Ruchonnet, président: «Oui M. Christian Tharin, PLR, vous avez une remarque à formuler, je vous donne la parole.»

M. Christian Tharin, PLR: «Chacun votera en son âme et conscience. Je n'ai pas souci là-dessus. Avant que l'on procède au vote, ce qui serait intéressant de connaître de la part des personnes qui sont contre le budget présenté ce soir, c'est sur quelles améliorations la Commission des finances, et le Conseil municipal, doivent travailler pour réaliser un budget qui passera la rampe. C'est quoi qui pose problème dans le budget présenté ce soir?»

... M. Loan Tultak, ARC, quitte la séance pour raison professionnelle...

M. Hervé Shimuna, ARC: «Chaque fraction a des commissaires dans la Commission des finances. Je pense que ce dossier a été étudié. Je pense également que chaque fraction a eu le temps de lire ce dossier. On n'est pas tous ignorants en arrivant ici. À mon avis, on n'a pas à justifier pourquoi on dit: oui, pourquoi on dit: non. Le but c'est de faire un vote. Après, chaque parti, chacun de nous, pourra faire des propositions à la Commission des finances. Comme M. le président vient de le dire chaque fraction pourra envoyer à la Commission des finances des gens qui sont intéressés à apporter des solutions. La Commission des finances pourra recevoir ces gens. Selon moi, on n'a pas à justifier pourquoi on va dire oui ou non. Nous sommes dans une démocratie et chacun a le droit de voter comme bon lui semble.»

M. Michel Ruchonnet, président: «Peut-on procéder au vote?»

... Il n'y a pas de réaction du Conseil de ville, ni du Conseil municipal...

M. Michel Ruchonnet, président: «Les personnes qui acceptent ce budget 2025 tel que présenté le manifestent en levant la main.»

... Les scrutateurs procèdent au comptage...

M. Michel Ruchonnet, président: «Les personnes qui refusent ce budget le font pas un lever de main.»

... Les scrutateurs procèdent au comptage...

... Le Bureau du Conseil de ville tient compte du fait que M. Loan Tultak, ARC, a quitté la séance pour raison professionnelle...

M. Michel Ruchonnet, président: «On est exactement à l'équilibre: 15 voix pour, 15 voix contre.»

M. Michel Ruchonnet, président: «Je vous remercie très fort, cela va être à moi de décider.»

... Le Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier stipule qu'en cas d'égalité, la présidence du Conseil de ville tranche...

M. Michel Ruchonnet, président: «En mon âme et conscience. Et parce que je suis président du Conseil de ville, mais aussi avant tout quelqu'un de ma fraction, avec nos idées. Ce sujet nous a beaucoup occupés. Nous nous sommes réunis en fraction deux fois en une semaine, parce qu'il fallait beaucoup discuter. Je pense que ce budget mérite un plus grand consensus. Je vais le refuser.»

M. Michel Ruchonnet, président: «Le budget 2025 est refusé. Nous allons nous revoir très prochainement. Vous savez en 2003, j'ai eu la chance d'être invité au Kennedy Center en Floride pour voir les installations de la Nasa. Il y a là une maxime que j'ai beaucoup aimée: *Failure is not an option*. C'est-à-dire: *Échouer n'est pas une option*. Échouer n'est pas une option, j'aime beaucoup cette culture d'entreprise. Donc, on ne va pas échouer, on va y arriver. On va retrouver les manches. On va prendre toutes les bonnes volontés, et on va sortir quelque chose. On ne va pas sortir quelque chose de mirobolant, mais il y a certains points qui doivent encore être discutés. On va trouver une solution, et j'engage tout le monde à avoir une mentalité de *Jedi*. On va y aller en *Jedi*.»

M. Michel Ruchonnet, président: «Le vote étant fait, nous allons passer aux divers et imprévu.»

M. Michel Ruchonnet, président: «Je suis d'accord, j'ai plombé l'atmosphère.»

## 6. Divers et imprévu

... Il est 20 h 08, M<sup>me</sup> Chiara Voisin, ARC, et M. Hervé Shimuna, ARC, quittent la séance pour raisons professionnelles...

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale: «Pour finir la soirée sur une note un peu plus optimiste, je vous rappelle, si vous n'avez pas vu l'annonce dans la presse, ou les communications du Conseil municipal, la séance d'information du lundi 27 janvier 2025 à 19 h à l'aula de l'école secondaire de Saint-Imier, qui sera consacrée au projet LIFT qui est un dispositif innovant visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes qui fréquentent l'école de 9h à 11h de notre localité et environs. C'est un programme que l'on essaye de mettre en place dans cette belle commune sans budget. Plusieurs communes ont annoncé leur présence. Ce qui veut dire ce qui se fait à Saint-Imier, socialement parlant et sans argent, les intéresse. Ce programme ne coûte pas 1 franc à ce jour à notre commune. Il est porté par le Département action sociale, et celui de l'éducation et de la culture. Nous avons déjà reçu quelques inscriptions. Nous avons reçu peu d'inscriptions d'entreprises locales. Nous avons tous un rôle à jouer, aussi

avec des personnes présentes dans cette salle, alors on vous encourage à vous inscrire.»

M<sup>me</sup> Delphine Boillat, PLR: «Je souhaite juste encore apporter un mot en lien avec notre votation concernant le budget 2025. J'ai pris acte du vote. Nous sommes dans une démocratie et c'est tant mieux. Par contre, je me réjouis de voir les mesures qui seront proposées, car je ne vois pas comment l'on pourra avoir un meilleur budget que celui qui nous a été soumis.»

M. Michel Ruchonnet, président: «Merci M<sup>me</sup> Delphine Boillat, PLR.»

M. Michel Ruchonnet, président: «S'il n'y a pas d'autre divers et imprévu, je vais vous en communiquer un. Nous avons reçu une carte de remerciements de Table couvre-toi suite à notre don de décembre 2024. Ils ont marqué: *Messieurs*, ce n'est pas très sympa pour les dames de notre législatif. Je vous lis le message:

«Messieurs,

Un immense MERCI pour votre généreux don à Table couvre-toi Saint-Imier.

Nous ferons bon usage de tout cet argent pour améliorer l'ordinaire de nos bénéficiaires.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.»

C'est signé de beaucoup de bénévoles, ainsi que de M<sup>me</sup> Barbara Defilippis qui est aux commandes.

Voilà, notre don a été apprécié.»

M. Marcel Gilomen, PLR: «C'est peut-être le dernier don que l'on aura pu faire.»

M. Michel Ruchonnet, président: «Bien, nous sommes arrivés au terme de notre séance. Je vous souhaite une bonne soirée. Je profite encore de l'occasion pour vous souhaiter tous mes vœux...»

... Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président: «Nous allons travailler ensemble pour sortir de cette situation. Il n'y a pas de coupable...»

... Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président: «S'il vous plaît, nous n'avons pas encore fini...»

... Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président: «Il ne s'agit pas de mettre le Conseil municipal mal à l'aise. Entre le Législatif et l'Exécutif il va peut-être falloir trouver une manière différente de travailler pour se sortir de situation. Je crois que maintenant, il faut laisser passer quelques nuits, et puis nous allons nous réunir, le Bureau du Conseil de ville et le Conseil municipal, pour faire des propositions. C'est ensemble que nous allons sortir de cette situation.»

M. Michel Ruchonnet, président: «Je vous souhaite à tous une bonne soirée. Merci pour votre participation.»

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 11.

■ AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
LE PRÉSIDENT : MICHEL RUCHONNET  
LE VICE-CHANCELIER :  
TIAGO RODRIGUES, SECRÉTAIRE

## L'avez-vous lue, relue et rerevue ?

La Feuille d'Avis du District de Courtelary, c'est chaque vendredi

## CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS SAINT-IMIER

## La Meute pour le prochain jeudreLIVE

Médaillée d'or de la chanson 2024 à Saignelégier, La Meute incarne une poésie brute et libre. Ce quatuor féminin conjugue slam, chanson et spoken word, dans une alchimie musicale vibrante où les mots prennent corps avec intensité.



La Meute, photo: David Bonnet

Fondée en novembre 2019 à l'initiative de Margaux Seon, La Meute est née d'un besoin viscéral de scander le verbe. Portée par une instrumentation – voix, accordéon, contrebasse et batterie – la formation explore des univers variés, mêlant chanson, rock, pop et poésie sonore. Les textes, au centre de la démarche artistique du quatuor, oscillent entre force incisive et délicatesse poétique. Chaque mot, chargé d'émotion, trouve écho dans des performances scéniques, où énergie et harmonie se rencontrent avec audace.

Avec La Meute, chaque concert devient un moment unique, une immersion totale dans un voyage où la puissance des mots dialogue avec une musicalité libératrice. ■ CCL

**Jeu 6 février, ouverture des portes à 19h30, concert à 20h**

## BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER

## À vos agendas!

Tous les rendez-vous culturels de promotion de la lecture pour les petits et les grands dont nous assumons l'animation auront lieu en 2025 et nous nous réjouissons de vos inscriptions ou néanmoins de votre présence.

## Club de lecture

Estelle, notre extraordinaire collègue spécialisée dans la littérature enfantine étant donné qu'elle travaille à la Bibliothèque des Jeunes de La Chaux-de-Fonds depuis plus de vingt ans, propose à vos enfants un merveilleux moment de jeu et de réflexion autour des livres.

Le Club de lecture a lieu tous les premiers mardis du mois de 17h30 à 18h30 aux dates suivantes: 4 février, 4 mars, 1<sup>er</sup> mars, 6 mai, 3 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre.

## Né pour lire

Véronique continue à enchanter vos tout-petits (0-5 ans) en leur racontant des histoires adaptées et les initiant à la découverte de kamishibai, le tout en musique. Né pour lire a lieu les premiers vendredis du mois de 9h45 à 11h. Les dates pour 2025 sont les suivantes: 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre.

## ApérObibliO en collaboration avec Santé bernoise

Anick se réjouit de vous recevoir autour de vos lectures, adorant vous lire à voix haute les meilleurs extraits des siennes en prenant l'apéro en toute simplicité pour une rencontre conviviale! Chers parents, débarquez seulement à la soirée d'information et d'échange organisée en collaboration avec

Santé bernoise le vendredi 7 février de 17h à 18h30 autour de la thématique *Stress des parents, stress des enfants: trouver l'équilibre au quotidien, un défi pour les parents et les enfants*, une soirée animée par André Huegi. Nous aborderons les mécanismes du stress, ses effets dans la vie quotidienne des parents et des enfants et des pistes pour y faire face. Discussions et échanges y trouveront une place importante.

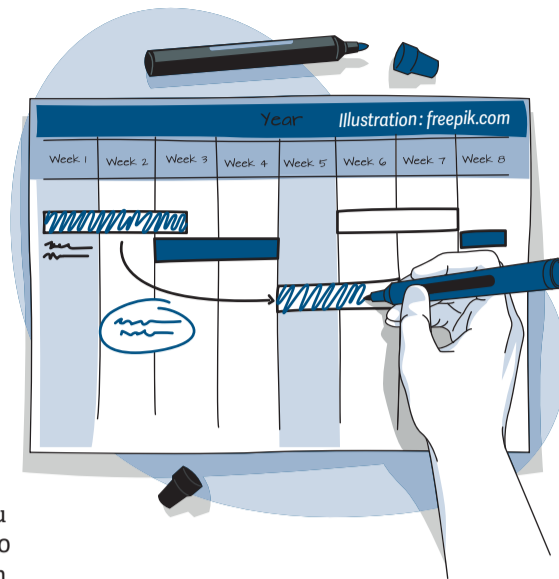
Les ApérObibliO suivants auront lieu les premiers vendredis du mois de 17h30 à 19h, soit les 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 5 septembre, 3 octobre et 5 décembre.

## Librairie d'Espace Noir, notre librairie d'exception

L'équipe de la Bibliothèque tient également à vous transmettre l'idée d'aller jeter un œil aux rayons de la seule librairie du Vallon en activité en vous informant de la possibilité de vous affilier à l'abonnement découverte mis en place par Sarah, qui fait un merveilleux travail. L'abonnement découverte, c'est un livre de poche par mois pendant une année, renouvelable, pour découvrir des textes et des auteurs. Pour s'offrir un cadeau à soi ou à quelqu'un d'autre. Pour soutenir une librairie indépendante de votre région. Ici, point de classiques ou d'essais politiques, mais simplement nos coups de cœur en littérature contemporaine. Plus d'infos sur le site: [www.espacenoir.ch/librairie](http://www.espacenoir.ch/librairie).

## Spécial club de lecture le 20 mars

Dans le cadre du club de lecture de la librairie d'Espace Noir et en partenariat avec la bibliothèque régionale de Saint-Imier,



nous vous proposons une visite nocturne de cette dernière. Rendez-vous devant la bibliothèque de Saint-Imier à 19h30. Durée approximative 1h30. Cette sortie est gratuite et ouverte à tous. Pas d'inscriptions requises.

## Mais encore...

Nous profitons de ce communiqué pour vous rappeler que nous proposons un abonnement multimédia au prix symbolique de 15 francs par année et par famille, vous permettant d'emprunter des livres numériques sur la plateforme eBibliomedia qui propose également des livres audios et des livres en langue étrangère. De plus, cet abonnement vous donne accès toute l'année à notre superbe cinémathèque qui offre une sélection de qualité de plus de 3000 films en format DVD. Le tout, 12 fois moins cher qu'un abonnement Netflix...

Nous restons encore quelque temps en horaire réduit soit les mercredi, jeudi et vendredi après-midi de 14h à 18h. Bienvenue à toutes et tous. ■ LES BIBLIOTHÉCAIRES

## LE SQUAT

## Samedi on joue à Renan!

Suite au succès de l'année passée, c'est parti pour la 2<sup>e</sup> édition de la Journée jeux organisée par le Squat à Renan. Elle aura lieu ce samedi 1<sup>er</sup> février à la halle polyvalente dès 15h. Des jeux? Il y en a pour tout le monde, tous les âges, pour toutes les envies, bref, tout le monde peut y trouver son bonheur.

Cette année, Le Squat a ajouté des nouveautés. En effet, L'Espace Jeunesse Erguël (EJE) sera présent comme lors de l'édition précédente et le magasin de jeux Plateau de Jeux sera également présent pour animer des tournois ou vous conseiller sur des jeux auxquels vous auriez envie de jouer. Venez nombreux, en famille ou amis, pour passer une après-midi-soirée de rires et fous rires. Et pour que vous ne manquiez de rien, le Squat



s'occupe également des petites faims (sucrées et salées). Pour les grandes faims, le Food Truck Keong Kee sera présent avec un menu concocté spécialement pour cette 2<sup>e</sup> édition. Cette

édition s'annonce prometteuse et sera la place où il faudra être ce jour-là. ■ EF

**Samedi 1<sup>er</sup> février, ouverture à 15h jusqu'à 23h à la halle polyvalente de Renan**

## LE CLUB DES AÎNÉS SONVILIER

## Les activités 2025

C'est toujours avec grand plaisir que le club des Aînés de Sonvilier vous invite à participer à diverses activités se déroulant à la Maison de Paroisse de Sonvilier. Oui, ce club est né à Sonvilier en 1996 avec pour but d'apporter un peu de culture, de dépaysement et de bonne humeur aux aînés, ceci en toute convivialité. Aujourd'hui encore, les rencontres restent telles que les fondateurs l'ont imaginé. Les activités sont destinées à toutes les personnes intéressées qui ont envie de découvrir l'Autre. Votre lieu d'habitation n'a pas d'importance. Vous accueillir est un plaisir que vous soyez de Sonvilier ou d'ailleurs.

Cette année, avant de continuer à voyager, nous traiterons d'un thème tout différent, mais d'actualité. Les spécialistes de la police cantonale bernoise nous expliqueront comment nous protéger face aux arnaques téléphoniques et autres auxquelles nous les aînés sommes particulièrement exposés.

Par la suite nous reprendrons nos divers voyages à travers le monde, avec des escales en Sardaigne, Corse et Nouvelle-Zélande ainsi qu'un reportage sur les trains.

L'équipe d'animation a ainsi prévu diverses rencontres suivies d'une petite collation et deux repas en commun. Les activités sont gratuites à l'exception des repas à prix modique. Nous vous garantissons un bon accueil dans une ambiance chaleureuse.

## Programme 2025 à conserver

- 25 février à 14h: les arnaques téléphoniques et autres, présenté par les spécialistes de la police cantonale bernoise.
- 29 avril à 14h: visite de la Sardaigne et la Corse, présenté par Philippe Bovay du Locle.
- 24 juin: repas estival. Apéritif offert à 11h30, repas à 12h30.

- 9 septembre à 14h: documentaire sur la Nouvelle-Zélande, présenté par Philippe Bovay du Locle.
- 28 octobre à 14h: partons en train, présenté par Claude-Alain Beausire de la Ferrière.
- 2 décembre: repas de Saint-Nicolas. Apéritif offert à 11h30, repas à 12h30.

Demandes de taxi (gratuit, par nos soins) et inscriptions pour les repas auprès de Maria-Michèle Thommen-Perotto, 032 941 13 62.

Bienvenue à toutes et à tous, jeunes et moins jeunes de Sonvilier ou d'ailleurs. ■ VOTRE ÉQUIPE D'ANIMATION



## Modification de la présidence

## Bureau de vote du 9 février

En remplacement de Tatiana Tanner, la présidence du bureau de vote du 9 février prochain sera assurée par Michel Maurer. ■ CM



## Test des sirènes

Le test annuel de la sirène aura lieu à La Ferrière, comme dans toute la Suisse, le mercredi 5 février dès 13h30. L'objectif est de vérifier le bon fonctionnement des moyens techniques d'alarme. ■ CM

## MÉMOIRES D'ICI

## Notre histoire en images

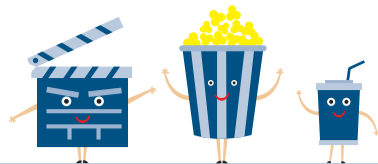


## Réservoir de Sonvilier, 6 novembre 1901

Réunion de la commission des eaux et de la commission d'exécution des travaux sur l'emplacement du réservoir pour reconnaître les travaux. Il sera mis en fonction le 2 décembre 1901.

Photo: Mémoires d'ici, Fonds Commune de Sonvilier, Centre de recherche et de documentation du Jura bernois

# En salles



Programme et réservations



## ■ AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

### UN OURS DANS LE JURA

**VENDREDI 31 JANVIER, 18 H**  
De Franck Dubosc avec Franck Dubosc, Laure Calamy, Benoît Poelvoorde. Michel et Cathy, un couple usé par le temps et les difficultés financières, ne se parle plus vraiment. Jusqu'au jour où Michel, pour éviter un ours sur la route, heurte une voiture et tue les deux occupants. 2 morts et 2 millions en billets usagés dans le coffre, forcément, ça donne envie de se réparer. Et surtout de se taire. *Un film jubilatoire et désopilant! Dans la veine de FARGO! Une réussite!* Durée 1h49, âge 12 ans, français.



Un ours dans le Jura, photo: cineimage.ch, © 2025 JMH Distributions SA

**UN PARFAIT INCONNU**  
**VENDREDI 31 JANVIER, 20 H 30**  
**SAMEDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER, 21 H**  
**DIMANCHE 2 FÉVRIER, 17 H**  
**LUNDI 3 FÉVRIER, 17 H 45 **VOST****  
**JEUDI 6 FÉVRIER, 17 H 30**

De Mangold James avec Edward Norton, Monica Barbaro, Timothée Chalamet. New York, début des années 60. Au cœur de l'effervescente scène musicale et culturelle de l'époque, un énigmatique jeune homme de 19 ans arrive dans le West Village depuis son Minnesota natal, avec sa guitare et un talent hors normes qui changeront à jamais le cours de la musique américaine. Alors qu'il noue d'intimes relations durant son ascension vers la gloire, il finit par se sentir étouffé par le mouvement folk et, refusant d'être mis dans une case, fait un choix controversé qui aura des répercussions à l'échelle mondiale... *Une expérience envoûtante et exaltante. Timothée Chalamet incroyable de vérité! Le film brosse le portrait d'une génération qui provoque la contestation et force le changement! Biopic du Bob Dylan.* Durée 2h20, âge 12 ans, français, vo s.t.

qui flirte avec le drame! Un film profondément humain qui parle des petites gens avec respect et chaleur! Durée 1h38, âge 10 ans, français.

**TIPIQUE EMIL**  
**DIMANCHE 2 FÉVRIER, 20 H**

De Phil Meyer avec Emil Steinberger, Niccolò Steinberger. Typique Emil! Que n'a-t-il pas fait? Après toute une vie sur scène, une tournée avec un cirque, la direction d'un théâtre et de cinémas, un bureau de graphisme, de la mise en scène, un séjour à New York et la publication de livres, c'est maintenant un film qui sort sur le cabarettiste suisse culte. *Typique Emil - Lâcher-prise et recommencer à zéro* fait revivre sur grand écran les moments de scène inoubliables d'Emil, son humour, son langage qui ont fait rire plusieurs générations de fans et qui continuent à les divertir. *Un documentaire émouvant sur 90 ans d'Emil Steinberger, un récit de vie dans lequel l'inimitable espièglerie de l'artiste ne cesse d'éclater!* Durée 2h03, âge 6 ans, vo s.t.

**MONT-SAINT-MICHEL, MERVEILLES D'UNE BAIE**  
**MARDI 4 FÉVRIER, 19 H**

**CAP SUR LE MONDE, EN PRÉSENCE DU CONFÉRENCIER**  
De Vincent Robinot. Il y a 45 ans que le Mont-Saint-Michel et sa baie sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans une étendue de sédiments marins d'environ 500 km<sup>2</sup> trône un mont connu de tous et dont les récents travaux d'aménagement invitent toujours à la contemplation. Si l'Archange Saint Michel pouvait parler, il conterait 1000 et 1 histoires sur les péripéties scientifiques, politiques et administratives qui ont troublé ce projet historique de désensablement. *Vincent Robinot a grandi en Baie du Mont-Saint-Michel. Sous l'œil bienveillant de l'Archange, il quitte les plus grandes marées d'Europe pour s'intéresser à la tragique mer d'Aral, située à cheval sur le Kazakhstan et l'Ouzbékistan et victime d'une marée qui ne cesse de baisser sous l'action intensive de la culture du coton. Photographe indépendant depuis plus de 15 ans, il fait de l'Asie Centrale son terrain d'exploration privilégié. Très vite, la caméra vient en renfort de l'appareil photo et les documentaires se succèdent*

**SLOCUM ET MOI**  
**SAMEDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER, 15 H**  
**DIMANCHE 2 FÉVRIER, 14 H**  
**COOP HELLO FAMILY**

De Jean-François Laguionie. Début des années 1950, sur les bords de la Marne. François, un jeune garçon de 11 ans, découvre avec intérêt que ses parents entreprennent, dans le petit jardin familial, la construction d'un bateau, réplique du voilier du célèbre marin Joshua Slocum, le premier navigateur à avoir réussi le tour du monde à la voile en solitaire. Au long des années, dans une France d'après-guerre, le jeune François va voguer de l'adolescence à l'âge adulte. Durée 1h15, âge 6 ans, français.

**LA PIE VOLEUSE**  
**SAMEDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER, 18 H**  
**LUNDI 3 FÉVRIER, 20 H 30**  
De Robert Guédiguian avec Ariane Ascaride, Jean-Pierre Darroussin, Gérard Meylan. Maria fait des ménages, mais ne se résout pas à sa condition de vie précaire. Elle vole par-ci par-là quelques euros à tous ces braves gens dont elle s'occupe et qui l'adorent! Pourtant une plainte pour abus de faiblesse conduira Maria en garde à vue. *Un film léger, solaire, romantique*

## Jeux

**Sudoku** Inscrivez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case, chaque chiffre ne peut apparaître qu'une fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3 x 3. **Mot mêlé** Rayez dans la grille tous les mots de la liste. Ils peuvent se croiser et se lire en tous sens: de haut en bas et vice versa, de droite à gauche et inversement ainsi qu'en diagonale.

				6	1	4		
		4	5					
6		7				2	3	
3			4		9		1	
1			8					9
	4		7		6			3
	2	1				3		8
					8	7		
		9	6	7				

O	C	H	E	M	I	S	E	J	Z	X	X	M	A
B	U	E	H	C	N	A	R	T	P	D	P	R	F
G	K	I	I	O	D	H	Q	O	I	N	Z	W	I
S	L	K	V	X	P	Q	Z	B	L	W	G	R	D
R	R	W	L	E	M	Y	Y	S	Y	B	K	W	
H	E	E	S	Q	T	T	C	E	M	A	X	J	V
E	C	I	V	R	E	S	M	I	B	Z	Z	U	S
N	P	B	F	A	I	N	I	R	B	R	T	H	U
E	E	C	H	E	R	T	I	O	I	C	A	T	P
W	E	G	A	L	I	T	E	X	G	D	N	B	J
E	M	G	A	O	E	E	C	L	Q	E	Q	W	Y
S	Z	V	P	R	S	L	P	I	B	B	Z	C	S
F	X	U	X	A	J	M	N	M	U	E	G	D	
Q	S	J	F	K	G	G	W	B	E	A	R	V	Q

- ABRI
- ABRITER
- AUBE
- BARBE
- CHEMISE
- EGALITE
- EGOISTE
- GARAGE
- ICI
- SERVICE
- TRANCHE
- TRAVERS

## ■ AU ROYAL À TAVANNES

**MON INSÉPARABLE**  
**VENDREDI 31 JANVIER, 17 H**  
**SAMEDI 1 FÉVRIER, 21 H**  
**LUNDI 3 FÉVRIER, 20 H**

De Anne-Sophie Bailly avec Laure Calamy, Charles Peccia-Galletto. Mona vit avec son fils trentenaire, Joël, qui est en retard. Il travaille dans un établissement spécialisé, un ESAT, et aime passionnément sa collègue Océane, elle aussi en situation de handicap. Alors que Mona ignore tout de cette relation, elle apprend qu'Océane est enceinte. La relation fusionnelle entre mère et fils vacille. Durée 1h35, âge 16 ans, français.

**BETTER MAN**  
**VENDREDI 31 JANVIER, 20 H**  
**SAMEDI 1 FÉVRIER, 17 H**  
**DIMANCHE 2 FÉVRIER, 20 H**

De Michael Gracey avec Robbie Williams, Alison Steadman, Steve Pemberton. L'ascension du

célèbre chanteur/compositeur britannique Robbie Williams. Devenu une star avec le Boy Band, Take That, dans les années 1990, ce dernier a peu à peu plongé dans les paradis artificiels avant de retrouver le succès en solo en 1997 avec la chanson *Angels* Durée 2h15, âge 14 ans, français.

**UN OURS DANS LE JURA**  
**DIMANCHE 2 FÉVRIER, 17 H**  
**MARDI 4 FÉVRIER, 20 H**

De Franck Dubosc avec Franck Dubosc, Laure Calamy, Benoît Poelvoorde. Michel et Cathy, un couple usé par le temps et les difficultés financières, ne se parle plus vraiment. Jusqu'au jour où Michel, pour éviter un ours sur la route, heurte une voiture et tue les deux occupants. 2 morts et 2 millions en billets usagés dans le coffre, forcément, ça donne envie de se réparer. Durée 1h49, âge 12 ans, français.

## ■ AU CINÉMA ESPACE NOIR À SAINT-IMIER

**LEVANTE**  
**SAMEDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER, 14H30**  
**JEUDI 6 FÉVRIER, 20H**

Sofia, une jeune joueuse de volleyball de 17 ans, apprend qu'elle est enceinte la veille d'un championnat qui pourrait sceller son destin. L'avortement étant illégal au Brésil et ne voulant pas de cette grossesse, Sofia cherche des solutions clandestines. De Lillah Halla, durée 1h39, âge 16 ans, vo s.t.

**LE GARÇON ET LE HÉRON**  
**DIMANCHE 2 FÉVRIER, 10H20**

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le jeune Mahito Maki subit une tragédie familiale déchirante. Il doit immédiatement déménager à la campagne, où il rencontre un héron cendré qui s'obstine à le suivre... De Hayao Miyazaki, durée 2h04, âge 12 ans, français

**ON BECOMING A GUINEA FOWL**  
**DIMANCHE 2 FÉVRIER, 14H30**

Sur une route déserte au beau milieu de la nuit, Shula tombe sur la dépouille de son oncle. Alors que des funérailles se préparent, Shula et ses

cousines mettent en lumière les secrets enfouis de leur famille de la classe moyenne zambienne... De Rungano Nyoni, durée 1h35, âge 16 ans, vo s.t.

**SOY NEVENKA**  
**DIMANCHE 2 FÉVRIER, 20H**

À la fin des années 90, Nevenka Fernández, est élue à 24 ans conseillère municipale auprès du maire de Ponferrada, le charismatique et populaire Ismael Alvarez. C'est le début d'une descente aux enfers pour Nevenka De Iciar Bolaín, durée 1h51, âge 16 ans, vo s.t.

**LES COURAGEUX**  
**MARDI 4 FÉVRIER, 20H**

Dans une petite ville au bord du sauvage, une mère excentrique et délinquante se brûle à ignorer les règles. Écrasée par ses erreurs et par la société qui ne fait pas de cadeau - ni crédit, elle va tout faire pour prouver à ses enfants qu'elle est quelqu'un de bien. De Jasmin Gordon, durée 1h20, âge 16 ans, français

Et d'autres films à l'affiche sur [www.espacenoir.ch](http://www.espacenoir.ch)



On Becoming A Guinea Fowl, photo: trigon-film.org

**Solutions** Ci-dessus, les solutions du dernier numéro.

6	4	5	1	9	2	3	7	8
2	1	7	3	5	8	4	9	6
9	8	3	6	7	4	2	5	1
7	6	2	5	8	9	1	3	4
4	5	8	7	1	3	6	2	9
3	9	1	4	2	6	7	8	5
8	3	9	2	6	1	5	4	7
5	2	6	8	4	7	9	1	3
1	7	4	9	3	5	8	6	2

B	A	A	Y
E	X	S	P
B	L	E	D
V	I	E	G
G	R	E	E
F	E	R	R
G	R	O	S
A	N	E	E
N	E	T	S

SERRAGE

Rubrique offerte par

**A. Di Donato & Fils sarl**  
Entreprise de peinture

Gypserie - Façades  
Tapisseries - Isolation de façades  
Location d'échafaudages  
Transformations

2608 COURTELARY  
032 944 12 47  
079 432 07 74



CLUB DES ACCORDÉONISTES DE TRAMELAN ET ENVIRONS

# Un concert haut en couleur!

Déjà à 19 h, les gens se pressaient devant la porte de la salle de la Marelle à Tramelan! C'est à 20 h que le rideau s'est ouvert, laissant apparaître une vingtaine de jeunes accordéonistes dans une ambiance bleutée, quelque peu mystérieuse! L'histoire du concert 2025 du club des accordéonistes de Tramelan et environs débutait...

La première page du livre s'est en effet ouverte sur le club junior. Le public s'est alors fait transporter dans le monde énigmatique de *Harry Potter*, grâce à la baguette magique de la directrice, Pascale Richard. Quel bonheur de voir tous ces jeunes apprentis accordéonistes/sorciers, coiffés d'un chapeau pointu et de lunettes rondes! Quant au second titre, il a probablement ravivé les souvenirs de nombreuses personnes nées des années 80. Il s'agissait de la musique de *Tetris*, ce jeu vidéo où il est question d'empiler des formes différentes afin de compléter des lignes, qui disparaissent aussitôt! Mais sur scène, c'est avec succès que les jeunes ont superposé leurs doigts sur leurs claviers, afin d'éviter un *game over*!

Le thème de la soirée était consacré aux contes, d'où le titre du concert: *On conte sur vous!* Antoine Leroy, conteur, a bien enrichi le spectacle avec deux histoires de son cru, mêlant loups et chiens, dont l'une se déroulait à Tramelan, au Creux du Loup plus précisément. En simultanément, les tableaux blancs de Anda, Illustratrice, se sont tantôt colorés, l'un de bleu, l'autre de rouge, laissant finalement apparaître, deux sublimes fresques, réunissant lune et loups. Grâce aux idées et aux talents de Anne-Lise, membre du club,



Un cadre parfait et une belle palette de couleurs pour le concert 2025

de splendides découpes noires cartonnées, collées sur fond bleu et illuminées par l'arrière, laissaient deviner les titres des morceaux, tels que *L'Aigle noir* (de Barbara), *Le Roi Lion* (Elton John), *Les Temps Modernes* (Charlie Chaplin), etc. Chaque membre du club était également représenté par une silhouette découpée. De plus, une sorte d'éventail aux teintes bleues décorait magnifiquement le fond de scène, rappelant ainsi l'affiche de l'événement. Un cadre et une atmosphère donc propices à l'écoute d'une histoire, d'un conte en l'occurrence, et même deux d'ailleurs!

La place a ensuite été donnée au club senior, riche également d'une vingtaine de membres. Sous la direction de Marinette Geiser, une palette de morceaux, tous plus colorés les uns que les autres, se sont enchaînés. Sur un rythme entraînant, le club a d'abord souhaité *Bonsoir* au public, en entonnant quelques paroles écrites pour l'occasion! Il n'est pas évident de jouer et de chanter simultanément, mais les musiciens ont réussi l'exercice avec brio! Tous les cœurs ont ensuite été remplis de *Tendresse* grâce à ce magnifique titre de Bourvil. Les doigts des solistes Mélanie et Line se sont déliés sur les rythmes

soutenus de *Czardas*, accompagnées par l'ensemble du club. *L'Aigle noir* et *le Roi Lion* ont incité l'assistance à la rêverie, tout comme le titre *You are Young* qui a ravi l'auditoire. Le tout était magnifiquement mis en clarté et en beauté sur scène par des jeux de lumière. Le public a ensuite pu se dégourdir les mains en frappant les différents tempos de la traditionnelle marche du *Nouvel An Radetzky-Marsch*, de Johann Strauss. Et c'est parés de jolis chapeaux tyroliens que les seniors ont finalement salué le public avec une polka bien connue, suivie de quelques paroles d'au-revoir, à articuler tout en jouant!

Sept solos, de tous styles, ont entrecoupé ce vaste programme. Pour la première fois en public, Camille puis Maël ont démontré leurs débuts sur leur instrument. Ils ont ainsi prouvé que, dès le plus jeune âge, on peut rapidement s'aventurer seul dans les multiples possibilités d'un accordéon. Nathan, Léanne puis Tyfenn ont ensuite prouvé leurs nets progrès avec de magnifiques mélodies, signées Tiersen, Bach et Derbenko. Puis, le public a pu apprécier une nouvelle fois les talents, qui ne sont plus à prouver, de Mélanie puis de Sacha, dans des morceaux surprenants où le soufflet de chacune a tenu en haleine et en étonnement toute la salle!

Après quelques mots usuels de la présidente Sylvie Boillat-Sieber, l'entracte était la bienvenue pour se dégourdir, pour se ravitailler et pour se rafraîchir. La tombola a également fait de nombreux heureux.

Après la pause, le conteur Antoine Leroy a narré une seconde histoire, illustrée également par Anda.

Le tramélot Romain Tschan a égayé la suite et fin de soirée avec de multiples mélodies variées, interprétées à l'accordéon.

Le concert 2025 du Club des Accordéonistes de Tramelan et environs fut une édition unique! En route vers de nouvelles aventures! ■AO

FC TAVANNES/TRAMELAN

## Maheta Molango et Jérémy Desbraux en vedette fin février à Tramelan

Décidément jamais à court d'inspiration, les têtes pensantes du FC Tavannes/Tramelan (FCTT) sont en train de mettre sur pied une soirée de gala totalement inédite fixée au jeudi 20 février, au CIP à Tramelan. Il y aura quoi se régaler, au sens propre comme au figuré.

Prévue à 18 h à l'Auditorium, cette manifestation hors normes débutera par une conférence d'un invité de marque, Maheta Molango, lequel abordera des thèmes aussi divers et variés que la formation, la santé dans le monde du foot et le sport-business.

Âgé aujourd'hui de 42 ans, cet enfant du Jura bernois et ancien junior du FCTT, devenu footballeur professionnel, puis avocat, puis dirigeant d'un club espagnol (Majorque), exerce désormais la fonction de CEO du puissant syndicat des footballeurs anglais PFA. Il fera partager ses anecdotes et ses expériences exceptionnelles au sein de ce sport qui suscite tant de passion et brasse tant d'argent. Quant au rôle d'animateur,

il sera tenu par Patrick Linder, le président de la Fondation Grand Chasseral.

La soirée se poursuivra au restaurant Galileo, dont l'équipe accueillera le cuisinier étoilé Jérémy Desbraux et sa brigade pour un repas gastronomique. Rappelons que le chef de la Maison Wenger, au Noirmont, est coté à 18/20 dans le guide *Gault&Millau*. Coût des inscriptions: 290 francs, boissons non comprises.

«Cela fait plusieurs années que nous étudions un projet d'une telle envergure», fait savoir Maël Châtelain, le responsable des manifestations du FCTT. «Maintenant, le rêve se concrétise. La soirée cible avant tout des entreprises de la région, voire de toute

la Suisse, à qui nous allons proposer des tables de 6, 8 ou 10 personnes. Mais il va sans dire que les membres de notre club seront les bienvenus également, que ce soit en couple, à titre individuel ou en petit comité.»

Pour s'inscrire: [www.fctt.ch/business](http://www.fctt.ch/business)

### Le FCTT à l'heure irlandaise

Deux jours plus tard, soit le samedi 22 février, le FCTT organise à la Marelle, à Tramelan, sa traditionnelle soirée de soutien, intitulée *Folk's FesTT*. Au programme de ces réjouissances populaires: choucroute royale, musique dansante irlandaise avec l'orchestre The Green Duck et, en fin de soirée, *silent party*. ■EC

CINÉMATOGAPHE

## Les couleurs de l'autisme: en UltraHD 4K

À ne pas manquer: soirée spéciale pour le documentaire de Michael Beuchat, en présence du réalisateur et de protagonistes le samedi 8 février à 18 h au Cinématographe de Tramelan

Ce magnifique documentaire met en scène trois personnes autistes et leurs familles. Le film vise à sensibiliser le public en mettant en avant la résilience et l'amour des familles concernées.

À cette occasion, Paul et sa maman Marie-Josée de Tramelan, protagonistes dans le film, nous ferons le plaisir de participer à cette soirée.

En fin de séance, Michael Beuchat vous dévoilera plus de détails sur le film et son approche. Après la séquence questions-réponses, vous êtes toutes et tous invités à la salle Bersot pour partager un apéro en toute décontraction avec l'équipe du film.

Le film est à voir au Cinématographe de Tramelan le samedi 8 février à 18 h.



[www.cineimage.ch](http://www.cineimage.ch)

Reprise du film: lundi 24 février à 18 h.

■KG



[cinematographe.ch/events/les-couleurs-de-lautisme](http://cinematographe.ch/events/les-couleurs-de-lautisme)

TRAMELAN  
AVIS COMMUNAUX

## Hausse de la population en 2024

Au 31 décembre 2024, la population de Tramelan s'élevait à 4755 personnes, contre 4684 le même jour un an plus tôt. Ce sont 71 personnes de plus.

Dans le détail, la commune comptait 2353 femmes contre 2402 hommes. Les Suissesses étaient mieux représentées que les Suisses, 1927 contre 1901. Les ressortissants de nationalité étrangère (501) étaient plus nombreux que les ressortissantes étrangères (426).

Sur le plan confessionnel, les religions reconnues par l'État de Berne représentaient 50,49 % des religions pratiquées à Tramelan (catholique romaine: 20,48 %; protestante: 29,95 %; catholique chrétien: 0,06 %). 48,60 %

des habitants ont été enregistrés sous autres confessions et 0,90 % sous sans indication.

Au 31 décembre 2024, Tramelan comptabilisait 2190 célibataires (46,06 %), 1880 personnes mariées (39,54 %), 267 veuves et veufs (5,62 %), 413 personnes divorcées (8,69 %), 2 citoyens et citoyennes en partenariat enregistré (0,04 %) et 3 personnes en partenariat annulé (0,06 %).

En termes d'autorisation d'établissement et de séjour, les Suisses sont largement les plus présents, avec 3828 possesseurs du passeport à croix blanche (80,50 %). Les séjours B étaient 269 (5,66 %), les établis C 494 (10,39 %),

les provisoires F 49 (1,03 %), les courte durée L 10 (0,21 %), 61 requérants d'asile (1,28 %), les personnes à protéger S 43 (0,90 %).

Cinquante-neuf nationalités étrangères sont représentées à Tramelan. Les ressortissants portugais sont les plus présents, à 261. Viennent ensuite les citoyen(ne)s de France (139), d'Italie (92), d'Afghanistan (66), et l'Ukraine est dorénavant la 5<sup>e</sup> nationalité la plus représentée (43). Viennent ensuite les ressortissants d'Espagne et de Roumanie (39), de Turquie (22), du Cameroun (17).

Tramelan a déploré 38 décès et fêté 39 naissances. ■CM

PAROISSE RÉFORMÉE

## Rencontre des aînés

C'est le mercredi 5 février, à 14 h 30, au Centre paroissial de Tramelan, Grand-Rue 146a, que nous aurons le plaisir d'entendre Jean-Pierre Béguelin nous parler de son art. Nous vous rappelons que ces rencontres œcuméniques sont mises spécialement sur pieds pour vous, ce sont des temps de riche partage qui se terminent par un moment convivial autour d'une collation. Bien entendu, votre participation est entièrement libre. Venir une fois ne vous engage pas à participer à chaque occasion. Renseignements: pasteure Caroline Witschi, caroline.witschi@par8.ch, 076 580 01 06. ■LVA

Prochaine rencontre: mercredi 5 mars

MONT-TRAMELAN  
AVIS COMMUNAUX

## Bureau de vote

Pour les votations du dimanche 9 février, le Conseil communal a formé le bureau de vote suivant: Nathalie Gyger (présidente), Jean-Marc Droz (secrétaire), Thomas Gerber et Maude Scheidegger (membres).

Le Conseil communal rappelle que tout ayant droit est obligé d'assumer périodiquement la charge de membre non permanent du bureau de vote. ■CM

## En ligne

Retrouvez le journal de la semaine dernière [bechtel-imprimerie.ch](http://bechtel-imprimerie.ch)



ASSOCIATION SUISSE DE LA MUSIQUE POPULAIRE

# Une soirée conviviale et musicale

Assemblée générale de la section NE-JU-JB de l'Association Suisse de la Musique Populaire (ASMP)

Le 25 janvier, la section a tenu sa 38<sup>e</sup> Assemblée générale dans une ambiance chaleureuse et festive, propice aux échanges et à la célébration de la musique traditionnelle. Ce sont près de 70 membres qui ont fait le déplacement pour assister à notre traditionnelle assemblée générale.

La présidente, Sandrine Tschan, a ouvert l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux membres présents, aux invités d'honneur et aux nouveaux membres. Elle a ensuite évoqué les événements marquants de l'année écoulée, soulignant la dynamique positive au sein du comité. Grâce à notre présence à des événements comme la foire de Chindon et le Marché paysan de Moutier, une trentaine de nouveaux membres ont rejoint la section. L'appel à recruter davantage reste une priorité pour l'année à venir.

Le maire de Villeret, M. Habegger, nous a fait l'honneur de sa présence et a su avec enthousiasme nous présenter sa commune. L'assemblée a ensuite marqué une courte pause pour un moment de recueillement en mémoire des membres disparus durant l'année.

Le rapport de la présidente a mis en avant les projets pour 2025-2026, notamment l'augmentation du nombre de membres, le soutien aux jeunes musiciens et un projet folklorique en collaboration avec l'hôtel Chasseral.



Un point spécial a été accordé à la gestion exemplaire des finances de la section, avec des remerciements adressés à Brigitte Sahli pour son excellent travail de trésorerie.

Nous avons pris acte de la démission d'Oswald Mischler et lui exprimons notre sincère gratitude pour ses 11 années d'engagement précieux au sein de notre section.

La section a aussi présenté son programme d'activités pour l'année, incluant des événements phares comme la Stubete de Nods ayant lieu le dimanche 2 février prochain, le Noël folklorique à Cortébert et la rencontre romande à Neiruz en juin. Une sortie pour célébrer les 40 ans de la section est prévue le 17 août, avec une excursion à Marbachegg.

La soirée s'est poursuivie par un apéritif animé par l'orchestre Amidici, offert par la section et la commune de Villeret, suivi d'un repas convivial. La Stubete, spontanément organisée par Sepp Zmoos, a ensuite fait danser les membres dans une atmosphère de joie et de camaraderie.

Ainsi, cette 38<sup>e</sup> Assemblée générale a été un franc succès, illustrant l'esprit de solidarité et de convivialité qui caractérise la section. ■ SB



## LETTRÉ DE LECTEUR

### Récolte record de signatures pour l'initiative pour des multinationales responsables!

Cette initiative, lancée le 7 janvier, a déjà récolté 183661 signatures en 14 jours! Cet exploit reflète bien la volonté de la population d'exiger de la part des multinationales qu'elles assument leurs responsabilités. En effet, les multinationales basées en Suisse violent régulièrement les droits humains et détruisent de riches écosystèmes. Par exemple, lorsque Glencore pollue une région entière au Pérou, lorsque les pesticides de Syngenta, interdits en Europe, intoxiquent des agriculteurs dans les pays en voie de

développement, lorsque Holcim met en danger la santé de tout un village au Nigéria ou lorsque l'UBS finance des multinationales agroalimentaires impliquées dans le déboisement illégal en Amazonie.

Il est temps également que la Suisse ne soit plus le seul pays en Europe sans responsabilité des multinationales.

Nous aimerions remercier ici les nombreuses personnes de notre région qui se sont impliquées dans la récolte de signatures et qui ont participé à ce succès.

Afin de ne pas relâcher la pression jusqu'au vote de ce texte, nous vous invitons à démontrer votre détermination en affichant sur votre maison le fameux petit drapeau orange. Il peut être commandé gratuitement sous ce lien: <https://responsabilite-multinationales.ch/materiel/>.

■ COMITÉ LOCAL SAINT-IMIER – COALITION MULTINATIONALES RESPONSABLES

Les lettres de lecteur n'engagent que leur(s) signataire(s)

## PRO SENECTUTE

### Danses du monde Course à pied

**Tous les mardis de 14 h 30 à 16 h, à Cernier et tous les mercredis de 14 h à 15 h 30 à La Chaux-de-Fonds** Dansez sur des musiques de différents pays en améliorant la mobilité, l'équilibre, mais aussi la mémoire. Responsable et inscription: Francine Schafroth, 078 736 88 78.

**Tous les vendredis de 10 h à 12 h** Course à pied à Neuchâtel et alentours. Rendez-vous: sur demande lors de l'inscription. Responsable et inscription jusqu'à la veille: Jean-Michel Reinert, 079 629 52 22.

### Gymnastique

**Tous les lundis de 10 h à 11 h, Domigym ou bouger à domicile, Saint-Imier** Une heure de gymnastique douce à domicile, à vous et à vos amis ou voisins, avec une monitrice expérimentée. Responsable et inscription: Pro Senectute JB, 032 886 83 86.

### Nordic walking

**Tous les mardis de 9 h 30 à 11 h à La Chaux-de-Fonds** Le nordic walking est une activité conviviale de plein air et en groupe. Elle peut être pratiquée toute l'année, sur des terrains variés, à la campagne comme en ville. Information: les participants doivent prendre leurs bâtons de Nordic Walking. Responsable et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 02.

**Tous les lundis de 10 h à 11 h à Sonceboz** Une heure de gymnastique hebdomadaire permet d'améliorer la tenue du corps, de développer la force, l'endurance et la souplesse. Un cours adapté à tous et près de chez vous! Responsable et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 86.

**Tous les mercredis de 9 h à 11 h à Delémont** Le nordic walking est une activité conviviale de plein air et en groupe. Elle peut être pratiquée toute l'année, sur des terrains variés, à la campagne comme en ville. Responsable et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 20.

**Tous les jeudis de 9 h à 10 h, Gym'Équilibre, Tavannes** Se tenir debout et marcher avec assurance garantit la mobilité et l'autonomie au quotidien. Pour cela, il est nécessaire d'avoir de la force, notamment dans les jambes, et un bon sens de l'équilibre. Grâce à une heure de gymnastique hebdomadaire, venez développer ces deux capacités que l'on peut entraîner à tout âge! Responsable et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 86

### Atelier Docupass

**Mardi 11 février, 14 h à 16 h 30, Tavannes** Remplir ses directives anticipées: l'occasion de consigner vos souhaits sur la base du Docupass contenant les directives anticipées, le mandat pour cause d'incapacité, les dispositions de fin de vie, des informations sur le testament. Lors d'un atelier, une assistante sociale de Pro Senectute Arc Jurassien vous présentera le Docupass et répondra à vos questions. Responsable et inscription (jusqu'au 4 février): Pro Senectute, 032 886 83 86

### Yoga

**Tous les jeudis de 16 h à 17 h à Neuchâtel** Les postures simples dans lesquelles on applique une respiration spécifique permettent de reconnecter les lignes énergétiques. Par les techniques du yoga, nous retrouvons les bases d'un véritable bien-être ou d'un retour à la santé. Responsable et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 02.

### Atelier thématique Cyberthé

**Mercredi 5 février, 14 h à 16 h, Neuchâtel** Chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois, un atelier thématique vous permettra d'acquérir des notions pratiques liées principalement à Internet. Thème: Mots de passe: comment les choisir et les gérer? Par M. De Marco, Expert en Cybersécurité. Responsable et inscription (jusqu'au 3 février): Pro Senectute, 032 886 83 02.

### Tai Chi

**Tous les mercredis de 14 h 15 à 15 h 15, La Chaux-de-Fonds** Par la pratique du Tai Chi, nous prenons le temps de réveiller chaque articulation. Prendre soin de soi avec calme et conscience. Une approche du mouvement avec douceur et bienveillance. Responsable et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 02.

■ PRO SENECTUTE

Jura: 032 886 83 20

Jura bernois: 032 886 83 86

Neuchâtel: 032 886 83 02

Email: [prosenectute.activites@ne.ch](mailto:prosenectute.activites@ne.ch)

Inscription: [aj.prosenectute.ch/activites](http://aj.prosenectute.ch/activites)

Le clin d'œil

[www.dessindepresse.ch](http://www.dessindepresse.ch)

DRY JANUARY

ÇA !!!  
C'EST POUR FÊTER  
LA FIN DU MOIS  
SANS ALCOOL!



Tony



BUREAU DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS

# Conduite automatisée : un grand défi pour la sécurité routière

L'ordonnance sur la conduite automatisée entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2025. Les avancées technologiques peuvent être favorables à la sécurité routière, à condition que la technologie fonctionne de manière fiable et soit bien utilisée. Pour le BPA, ces changements doivent être encadrés strictement, en particulier par le biais de la formation à la conduite, afin que la transition vers des véhicules plus automatisés soit bénéfique à la sécurité des usager(ère)s de la route.

L'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la conduite automatisée marquera un tournant sur les routes suisses en 2025. À l'avenir, l'automatisation conditionnelle (niveau 3) sera autorisée sur les autoroutes et la conduite hautement automatisée (niveau 4) sera possible avec des véhicules sans conducteur dans un cadre défini. Ces changements représentent un défi pour la sécurité routière.

## Lâcher le volant, mais rester toujours prêt(e) à intervenir

Les systèmes de niveau 3 seront autorisés dès le 1<sup>er</sup> mars, uniquement sur les autoroutes. Lorsque le système est actif, le(la) conducteur(trice) n'est plus tenu(e) de surveiller en permanence le véhicule et la circulation, et peut lâcher le volant. Il(elle) doit toutefois être prêt(e) à reprendre le contrôle à tout moment et en toutes circonstances. La personne occupant le siège conducteur n'est ainsi pas autorisée à s'adonner à des activités susceptibles de retarder la reprise du contrôle du véhicule. Elle doit garder une vue d'ensemble du trafic et de la situation environnante. Il est ainsi hors de question de regarder une série, de répondre à un message ou de lire le journal en conduisant.

## De nouveaux enjeux pour la sécurité routière

L'automatisation conditionnelle (niveau 3) comporte de nouveaux risques pour les conductrices et conducteurs, liés à la monotonie, à la



Photo: freepik.com

surestimation tant des capacités du système que de ses propres compétences et à une moindre conscience de la situation. Les usager(ère)s de véhicules partiellement automatisés devront donc devoir rapidement s'habituer aux technologies, à leur utilisation ainsi qu'à leurs limites. Dans le même temps, elles et ils devront résister à la tentation de se vouer à d'autres tâches. La formation à la conduite jouera un grand rôle pour accompagner cette évolution technologique. C'est pourquoi, à partir de juillet 2025, les systèmes d'automatisation feront

partie intégrante de la formation à la conduite.

## De nouvelles responsabilités

Comment fonctionnent les systèmes présents dans le véhicule? Quelles sont leurs limites? Que faut-il faire quand ils les atteignent? À l'avenir, les conducteurs(trices) devraient être en mesure de répondre à ces questions et d'agir en conséquence. La nouvelle base légale soumet ainsi tous les acteurs qui mettent à disposition un véhicule équipé d'un système d'automatisation à une obligation

d'information. Les utilisateurs(trices) sont, pour leur part, tenu(e)s de prendre connaissance et d'appliquer toutes les instructions et consignes de sécurité émises par le constructeur.

Depuis plusieurs années, le BPA se penche activement sur le thème de la conduite automatisée afin d'identifier les effets positifs et potentiellement négatifs de celle-ci sur la sécurité routière en Suisse, de développer des scénarios de test spécifiques pour vérifier ces effets et d'élaborer des stratégies d'intervention pour réduire les effets négatifs.

## Les cinq niveaux d'automatisation

Les véhicules actuels sont classifiés en cinq niveaux, en fonction de leur degré d'automatisation. Le niveau 0 correspond à des systèmes électroniques simples, tandis que le niveau 5 se rapporte aux véhicules entièrement autonomes, sans volant ni pédales. En Suisse, les niveaux 1 et 2 (systèmes d'assistance) sont déjà très présents. En 2025, les systèmes d'automatisation du niveau 3 seront autorisés à certaines conditions, et le déploiement de véhicules sans conducteur (niveau 4) sera possible dans un cadre défini. ■ BPA

## RECETTE D'ICI

# Dentelles à l'orange



Les ingrédients sont disponibles chez les producteurs ou commerçants locaux



## INGRÉDIENTS

### Pâte à dentelles

200 g sucre  
75 g amandes mondées hachées  
75 g farine  
1 orange bio, la moitié du zeste râpé et le jus pressé  
75 g beurre fondu

## PRÉPARATION

Pâte: mélanger tous les ingrédients dans une terrine. Sur une plaque garnie d'un papier de cuisson, dresser des petits tas à l'aide d'une cuillère à café (10 à 12 par plaque) – étaler un peu à l'aide d'une fourchette trempée dans l'eau.

Cuisson: au milieu du four, environ 5-6 minutes, à 200° C.

Selon l'emploi, laisser refroidir sur une grille ou cintrer immédiatement sur une plaque à tuiles ou un rouleau à pâte. Conserver dans une boîte.

Les dentelles peuvent accompagner une glace, un sorbet, une mousse ou simplement être servies avec le café.

Rubrique offerte par

**chez jean-pierre**  
Famille Leuenberger

Boulangerie – Pâtisserie  
Tél. 032 944 11 39

CORGÉMONT – COURTELARY  
SAINT-IMIÉ – CORTÉBERT

Ouvert le dimanche matin

## LA PLUME

# Rendez à Trump ce qui est à Trump et à Dieu ce qui est à Dieu

Ça y est, M. Trump est installé à la maison Blanche et, avec lui, au-devant de la scène, toute une panoplie de super-riches qui d'ordinaire manœuvraient derrière le rideau du théâtre politique. Leurs manœuvres étaient tout de même limitées par toute une série d'institutions démocratiques et par une balance des pouvoirs imaginée par les intellectuels des Lumières. Ces derniers rêvaient d'un monde libre et prospère et ils souhaitèrent que cette liberté et prospérité puisse s'élargir au plus grand nombre possible de citoyens et citoyennes. Avec Trump, nous avons l'impression d'être entrés dans une phase irréversible de décadence de cet ordre libéral, lui qui a fait sauter pas mal de verrous depuis sa candidature. En se prenant pour César, il a même pensé frapper virtuellement une monnaie à son effigie, le \$TRUMP, comme au temps de la Rome impériale. Cela m'a fait penser à cet épisode raconté dans les évangiles: des gens ont posé à Jésus la question s'il est permis ou non de payer le tribut à César. Après avoir montré le visage de l'Empereur gravé sur les monnaies, Jésus répondit par le célèbre adage: «rendez donc à César ce qui est à César,



et à Dieu ce qui est à Dieu». Puisque l'Empereur a gravé son visage, l'argent lui appartient. Comme ailleurs, ici aussi Jésus oppose l'amour pour le pouvoir à l'amour pour Dieu. Il y a un culte à rendre à Dieu, et ce culte n'a rien à voir avec l'argent et le pouvoir, symbolisés par César et sa monnaie. Rendre à Dieu ce qui est à Dieu signifie suivre l'évangile de la sororité et fraternité humaine, en se débarrassant de tout ce qui est amour du pouvoir.

Ce retour en force d'un Pouvoir qui souhaite être arbitraire et délié de toute limitation, sonnera-t-il le glas du rêve égalitaire des Humanistes de tout temps? Je ne sais pas. Ce que je sais, c'est que nous avons reçu cet appel à rendre à Dieu ce qui est à Dieu, c'est-à-dire vivre de manière positive, ouverte et libératrice pour nous et les autres.

■ MATTEO SILVESTRINI, PASTEUR

16 communes  
12 500 ménages

www.bechtel-imprimerie.ch/feuilles-davis/

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

# En play-offs et avec l'avantage de la glace

Si la participation du HC Saint-Imier aux play-offs n'était guère remise en question, il restait à savoir contre qui, puis avec ou sans avantage de la glace? Depuis samedi passé fort de son succès face à Vendlincourt, l'adversaire est connu, ce sera Star Chaux-de-Fonds. Lors d'un match accroché face aux Ajoulots, les boys de Laurent Zingg ont fait le job. Ils ont pris une certaine revanche sur le match du premier tour lors duquel les Imériens avaient sombré (5-1) sur la glace de Porrentruy. À la Clientis Arena, on ne dira pas que le HC Saint-Imier s'est royaumé, il a simplement été à la hauteur des attentes de ses supporters et dirigeants, une autre issue que le succès était interdite. Les jaunes et noirs ont sans cesse fait la course en tête grâce à Jan Feusier puis Dany Kocher par deux fois, puis enfin Théo Godel, l'avantage

face à l'adversaire fut maintenu. La prestation de Raphaël Gigon n'y est pas étrangère non plus, c'est à relever. Dès lors l'adversaire connu (Star Chaux-de-Fonds), restait à savoir qui aurait l'avantage de la glace. Neuchâtel Young Sprinters a donné un coup de pouce surprenant en infligeant une défaite aux Neuchâtelois du haut (6-4), avec notamment quatre buts à rien enfilés dans la période intermédiaire. L'avantage de la glace va donc aux Imériens dans ce quart de finale des play-offs qui va se jouer au meilleur des trois matchs (Best off Tree). Seules les dates des matchs se déroulant à Saint-Imier sont pour l'heure connues.

## Les U17 à la porte du champion de groupe

Le championnat des U17 est certainement à deux vitesses, il y a Saint-Imier, Université Neuchâtel et les autres, pas trop loin derrière, mais quand même. Le titre du champion de groupe va donc se jouer entre les formations nommées. Le succès des Bats face aux Neuchâtelois (3-0) conforte les Imériens sur la plus haute marche du podium. Il ne reste qu'à garder l'engagement et la discipline dont ils ont fait preuve face à leur plus sérieux adversaire. C'est dans le secteur de cette dernière attitude que les Neuchâtelois ont pêché. Saint-Imier et le portier Kenny Gilomen ont fermé la porte de la maison, les Bats offrant un blanchissage à leur dernier rempart. Il reste cinq matchs et autant de pelures de banane sur lesquelles il s'agira de ne pas glisser.



Chez les U17, Florian Wüthrich a ouvert la marque, un pas important vers la première place

## Laurent Zingg signe pour une année supplémentaire

Tout dernièrement, Ludovic Barras et Laurent Zingg ont accordé leurs violons pour que la musique du HC Saint-Imier se joue sur la même partition. Le résident du Val-de-Ruz va donc au-devant d'une quatrième saison en Erguël. D'abord assistant de Philippe Stengel qui a rendu les armes après une demi-saison, il a repris seul les destinées du HC Erguël puis du

HC Saint-Imier, de son équipe fanion. Féru de formation, il œuvre dans le MOJU (Mouvement Juniors), met les jeunes en avant, partage sa confiance, mais tout autant son abnégation, un prêt pour un rendu en quelque sorte. « Je fais l'effort pour toi, tu rends l'effort, tu seras récompensé pour toi-même et pour le club ». C'est un peu la devise de Laurent Zingg, il a conservé sa ligne et c'est certainement ce qui plaît aux dirigeants du HC Saint-Imier.



Laurent Zingg et le HC Saint-Imier, contrat renouvelé pour une quatrième saison

## L'école de hockey te tend les bras

Il est encore temps de faire tes premiers pas sur la glace. Viens apprendre à patiner gratuitement tous les mercredis à 17 h 30 ainsi que les samedis dès 9 h. Renseignements auprès de nos dirigeants au 078 783 63 12 et 079 280 25 66 ou encore à moju@sainti-bats.com.

### ■ GD

- 2° I. Saint-Imier – Vendlincourt.....4-2
- Filles Genève Servette – Saint-Imier.....8-2
- U20 Saint-Imier – Delémont-Vallée.....6-3
- U17 Saint-Imier – Université Neuchâtel.....3-0
- U15 Saint-Imier – Delémont-Vallée.....2-1

### VENDREDI 31 JANVIER

2° I. 20 h 30: Fleurier – Saint-Imier

### SAMEDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER

U17 11 h 15: Franches-Montagnes – Saint-Imier

### DIMANCHE 2 FÉVRIER

- U13 Top 15 h 30: Saint-Imier – Fleurier
- U20 17 h 30: Yverdon-les-Bains – Saint-Imier
- U15 17 h 15: Tramelan – Saint-Imier
- Filles 18 h 15: Saint-Imier – Neuchâtel Academy

### MARDI 4 FÉVRIER

2° I. 20 h: Saint-Imier – Star Chaux-de-Fonds (¼ de finale play-off I)

### JEUDI 6 FÉVRIER

2° I. Star Chaux-de-Fonds – Saint-Imier (¼ de finale play-off II)

### SAMEDI 8 FÉVRIER

2° I. 18 h: Saint-Imier – Star Chaux-de-Fonds (év. ¼ de finale play-off III)

HOCKEY CLUB MONT-CROISIN

# La fin d'une mauvaise passe



L'équipe du HC Mont-Crosin

Suite à une mauvaise période de quatre défaites consécutives, le HC Mont-Crosin retrouve des couleurs en terminant sa rencontre de ce dimanche matin sur un match nul 4-4 contre le HC Brûle-Glace. Portés par leur capitaine Alain Champions League, les renardeaux du Mont-Crosin ont réussi à tenir le score contre une équipe adverse plutôt dominante. En cette date de grâce du 26 janvier, les deux jeunes recrues du club au tempérament bien trempé ont continué à faire le show sur la glace comme à leur

habitude. En effet, un des deux a perfectionné son lancer de canne dans les gradins de la patinoire pour fêter ses 17 ans célébrés le jour même. Quant à l'autre, il a trouvé le chemin du filet grâce à ses partenaires d'attaque Nath prime et le petit Casti. Pour ce qui est de la défense, notre Zuzu national s'est enfin rendu compte qu'il n'a plus le souffle de ses 20 ans, mais son expérience acquise lors de ses 40 années de glace a fait la différence. Dans l'autre ligne de défense, notez la présence du joueur russe Hadornbach qui même

sur un seul patin a réussi à déjouer ses adversaires lors des duels. Le club a également pu compter sur les frères Cudré et leurs diagonales impressionnantes. Durant cette rencontre, le secouriste du groupe Tyson n'a heureusement pas eu à intervenir, aucun blessé n'est à déplorer. Nous tenons à remercier notre gardien qui est arrivé à l'heure et sobre sur glace pour la première fois un dimanche matin ainsi que le coach Werner qui a trouvé les mots dans le vestiaire afin de motiver les troupes. ■ ND



Les gagnants du tournoi du 25 janvier

BOCCIA CLUB CORGÉMONT

## Beaux succès pour le club

Le BC Corgémont a organisé samedi 25 janvier dernier un tournoi individuel qui compte pour les Masters 2025. Ce tournoi a été remporté par Lusardi Giorgio du BC Bâle. À

la 2<sup>e</sup> place, on trouve Giuseppe Godino BC Italgrenchen. En ce qui concerne les membres du BC Corgémont, Valter Tresisan se classe à la 5<sup>e</sup> place.

Le BC Corgémont a également participé au tournoi en tripléte du 19 janvier organisé par Italgrenchen et a remporté la 2<sup>e</sup> place avec Corine Ungaro, Vincent Ungaro et Luigi Valentino. Bravo à tous. ■ CU

Bravo à tous

VOLLEYBALL CLUB LA SUZE

- D1 La Suze – Cheseaux.....2-3
- D2 La Suze – Porrentruy B.....2-3
- H2 E2L 2 – La Suze.....3-2
- H2 La Suze – Volleyboys A.....3-0
- D3 La Suze – Courfaivre.....2-3
- H3 Courtételle – La Suze B.....3-0
- D5 Vendline – La Suze.....0-3

### VENDREDI 31 JANVIER

H3 20 h 15, Moutier: Moutier – La Suze B

### SAMEDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER

- D1 17 h 30, Genève: Genève V. – La Suze
- H3 17 h, Cormoret: La Suze B – Volleyboys B
- D5 17 h, Vicques: Val Terbi B – La Suze
- DM18 13 h, Cormoret: La Suze – Porren. A
- DM16 15 h, Cormoret: La Suze – BMV 92

### DIMANCHE 2 FÉVRIER

H3 13 h 30, Cormoret: La Suze A – Porrentruy

### JEUDI 6 FÉVRIER

DM18 19 h, Malleray: BMV92 – La Suze

VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN

- D5° I. Bienne Volleyboys A – Tramelan.....1-3
- D4° I. Tramelan b – Delémont.....3-0
- D4° I. Tramelan a – Vendline.....3-1
- DM16 Porrentruy B – Tramelan.....3-1
- D4° I. Bienne Volleyboys – Tramelan b.....0-3

### VENDREDI 31 JANVIER

- DM16 18 h 45, La Marelle: Tramelan – FSG Courfaivre B
- D2° I. 20 h 45, La Marelle: Tramelan – Volley Espoirs Biel-Bienne M23 A

### SAMEDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER

- H3° I. 13 h 30, Centre scolaire des Mûriers: Colombier Volley 5 – Tramelan
- DM18 14 h, Strandboden/Prés-de-la-Rive 4: Volley Espoirs Biel-Bienne A – Tramelan

### LUNDI 3 FÉVRIER

D4° I. 19 h 45, CIP: Tramelan b – Porrentruy M23

SKI CLUB CORGÉMONT

## Week-end à Leysin



Le ski club Corgémont était de sortie le week-end passé. La soixantaine de participants a bénéficié d'une bonne météo pour dévaler les pentes de Leysin. La journée du samedi fut marquée par des températures élevées et une neige printanière. Heureusement, une couche de neige fraîche est arrivée durant la nuit. Et c'est sous un ciel sans nuage et dans des conditions idéales que les skieurs ont pu profiter d'un dimanche magnifique sur les pistes de la station vaudoise. Côté ambiance, les nombreux enfants se sont donnés à cœur joie pour s'amuser tous ensemble dans le vaste chalet de l'ancien Stand, tandis que les adultes savouraient un bon moment de convivialité. Tous se sont retrouvés pour partager les excellents repas préparés par les cuisiniers volontaires. Avec l'aide de tous, cette excursion fut un très beau succès. Le comité remercie chaleureusement tous les participants et se réjouit d'ores et déjà de la prochaine édition. ■ JB

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*. Avis officiels de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan. Tirage: 12500 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. Contact: Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechtel-imprimerie.ch. **Délaï de remise des publications:** mardi 12 h. **Tarifs:** 95 centimes le mm/colonne (65 mm) + TVA, annonces: 3 francs le mm/colonne (65 mm) + TVA, largeur maximale: 4 colonnes (290 mm).

## Corgémont



### Avis de construction

eBau 2024-19495

**Requérante:** Helvetia Versicherungen AG, Peter Tobler, St. Alban-Anlage 26, 4002 Basel.  
**Propriétaire foncier:** Alexandre Junod, Grand'Rue 16, 2606 Corgémont.  
**Auteur du projet:** LED SOLUTION Switzerland GmbH, Daniel Wider, Hauptstrasse 30, 3186 Düringen.  
**Emplacement:** parcelle N° 30, Grand'rue 16, commune de Corgémont.  
**Projet:** installation d'une enseigne lumineuse Helvetia sur la façade.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Construction:** selon plans déposés.  
**Zone:** centre.  
**Zone/objet protégé:** néant.  
**Dérogation:** aucune.  
**Dépôt public de la demande:** avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2025, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30, 31 LC) et réserves de droit doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 31 janvier 2025

Le Secrétariat municipal

## Cortébert



### Avis de construction (demande après-coup)

eBau N° 2024-1328

**Requérant:** Uwe Steiner, case postale 82, 2607 Cortébert.  
**Auteur du projet:** Loriot Concept Sàrl, Église 4b, 2603 Péry.  
**Propriétaire foncier:** Uwe Steiner, case postale 82, 2607 Cortébert.  
**Projet:** demande après-coup: construction d'un carnotzet avec évier et lave-vaisselle, mise en place d'une porte et de fenêtres, aménagement de WC dans le local annexe.  
**Lieu-dit:** Cour d'Agibert 2.  
**Parcelle:** 61.  
**Zone:** centre.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Fondations:** radier béton.  
**Façades:** brique béton.  
**Toit:** tôle ondulée, inclinaison 7°.  
**Zone de protec:** bleue - inondations.  
**Évacuation des eaux des biens-fonds:** raccordement à la STEP.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 31 janvier 2025

Le Secrétariat municipal

### Avis de construction

eBau N° 2024-8988

**Requérant:** Marcel Leiser, Les Oeuchettes 5, 2607 Cortébert.  
**Auteur du projet:** Marcel Leiser, Les Oeuchettes 5, 2607 Cortébert.  
**Propriétaire foncier:** Marcel Leiser, Les Oeuchettes 5, 2607 Cortébert.  
**Projet:** pose d'un double garage préfabriqué avec création d'un espace de stockage et pose d'un toit à un pan.  
**Lieu-dit:** Grand-Rue 3E.  
**Parcelle:** 1025.  
**Zone:** activités.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Fondations:** béton armé.  
**Toit:** 1 pan - inclinaison 10°, tôles isolées, couleur brun et beige.  
**Zone de protection des eaux:** Au.  
**Évacuation des eaux des biens-fonds:** infiltration.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 31 janvier 2025

Le Secrétariat municipal

## Courtelary



### Avis de construction

**Requérant:** Paulo Da Silva, chemin du Nord 5, 2608 Courtelary.  
**Auteur du projet:** Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.  
**Propriétaire foncier:** idem que requérant.  
**Projet de construction:** aménagement d'une buanderie (froide), construction d'une porte-fenêtre et pose d'un Velux dans garage existant, bâtiment sis à chemin du Nord 5, sur la parcelle N° 1252, zone HI.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Genre de construction:** selon plans déposés.  
**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 24 janvier 2025

Le Secrétariat municipal

## Orvin



### Publication en matière de construction

**Requérants:** Mirella Carunchio et Fabio Torelli, chemin des Jonquilles 13, 2534 Les Prés-d'Orvin.  
**Auteur du projet:** Rémy Amstutz, Longchamps 24, 2534 Orvin.  
**Propriétaires fonciers:** Mirella Carunchio et Fabio Torelli, chemin des Jonquilles 13, 2534 Les Prés-d'Orvin.  
**Projet:** construction d'un local technique en façade ouest, construction d'un carport pour deux voitures à l'est, réaménagement du rez-de-chaussée, isolation de la toiture et des façades et nouvelles fenêtres, démolition des anciennes citernes à eau intérieures et création de deux douches/WC séparées, sur la parcelle 1865, sise au lieu-dit *chemin des Jonquilles* N° 13, aux Prés-d'Orvin.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Zone:** zone agricole.  
**Dérogation:** art. 24c LAT, en lien avec les art. 41 et 42 OAT.  
**Dépôt public de la demande:** avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 2 mars 2025 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 31 janvier 2025

Le Secrétariat municipal

### Publication en matière de construction

**Requérants:** Pamela Grüter et Maxime Garcia, La Combe 1, 2710 Tavannes.  
**Auteur du projet:** S&G architecture Sàrl, route de Prèles 4, 2516 Lamboing.  
**Propriétaires fonciers:** Pamela Grüter et Maxime Garcia, La Combe 1, 2710 Tavannes.  
**Projet:** rénovation et modifications intérieures de l'appartement niveau +2 (parcelle N° 121), révision de la toiture principale, pose de nouvelles fenêtres de toit (six sur le pan sud et quatre sur le pan nord), isolation complète de l'appartement, aménagement d'un parc et de box pour chevaux de loisir (parcelle N° 121 et 122), construction d'une nouvelle terrasse (parcelle N° 122) et de cinq nouvelles places de stationnement, sur les parcelles N° 121 et 122, sises *route Principale* N° 7, 9 et 9a.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Zone:** zone mixte (HAI), périmètre de protection de l'aspect local.  
**Dépôt public de la demande:** avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 2 mars 2025 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 31 janvier 2025

Le Secrétariat municipal

## Péry-La Heutte



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction N° 173/2023

eBau: 2023-16762

**Requérante:** Ciments Vigier SA, Zone industrielle de Rondchâtel, 2603 Péry.  
**Auteur du projet:** Buchs & Plumey SA, rue de la Rochette 9, 2900 Porrentruy.  
**Emplacement:** parcelles N° 841 et 906, au lieu-dit: *Rondchâtel*, Péry, commune de Péry-La Heutte.  
**Projet:** rénovation du pont ferroviaire "Vigier 2", remplacement, renforcement et adaptation des culées et des fondations.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Construction:** selon plans déposés.  
**Zones:** A1 et agricole.  
**Objet protégé:** végétation des rives (art. 21 LPN).  
**Dérogations:** art. 48 LAE et 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 mars 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 janvier 2025

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

### Dépôt public relatif à une demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

**Commune:** Péry-La Heutte.  
**Responsable de l'aménagement des eaux:** Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze.  
**Cours d'eau:** La Suze (274).  
**Localité:** Rondchâtel.  
**Coordonnées:** 2585 620 / 1224 750.  
**Projet:** ISP Rondchâtel 2025.  
**Dérogations faisant l'objet de la requête:**

- Exploitation préjudiciable (petites constructions et installations non forestières) au sens de l'art. 16 al. 1 et 2 de la loi fédérale sur les forêts (LFo), art. 14 de l'ordonnance sur les forêts (OFo) et art. 35 de l'ordonnance cantonale sur les forêts (OCFo).
- Autorisation en matière de protection des eaux (art. 7 LEaux, art. 11 LCPE).
- Bâtiments et installations dans le secteur à proximité des eaux (art. 48 LAE).
- Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP).
- Atteintes à la végétation des rives (art. 22, al. 2, LPN).
- Atteintes au patrimoine classé (art. 15 LPat).
- Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE).

**Délaï de publication et de recours:** du 24 janvier au 25 février 2025.

**Adresse de publication et de recours:** Administration communale de Péry-La Heutte.  
**Piquetage:** le projet est piqueté comme suit sur le terrain: les limites aval et amont du projet sont piquetées sur berge gauche.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 20 janvier 2025

Office des ponts et chaussées  
du Canton de Berne

Réclame

Parce que vous connaissez la valeur de notre travail.

Devenez donateur: [www.rega.ch](http://www.rega.ch)



